

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(53^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

LuraTech

3^e séance du mardi 5 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5515).
2. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5515).

AFFAIRES EUROPÉENNES

- M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Charles Ehrmann, suppléant M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.
- M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la recherche, les transports et l'environnement.
- M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes.
- M. Jean-Paul Bachy,
Mme Nicole Catala,
MM. Jean-Claude Lefort,
Alain Lamassoure,
Bernard Bosson.
- Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

Réponses de Mme le ministre et de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, aux questions de : MM. Jean Lacombe, Jean-Pierre Fourré, Jean Laborde, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Maurice Ligot, Marc Reymann, Jean-Marie Caro, Alexis Pota, Jean-Pierre Chevènement, François Loncle.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

État B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5538)

Titre IV. - Adoption (p. 5538)

État C

Titre V. - Adoption (p. 5538)

Titre VI. - Adoption (p. 5538)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 5538).
4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5538).
5. **Ordre du jour** (p. 5538).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 22 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 :

Affaires européennes.

Mercredi 6 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Tourisme ;

Recherche et technologie ;

Travail, emploi et formation professionnelle (*suite*).

Jeudi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Enseignement scolaire ;

Enseignement supérieur.

Vendredi 8 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Postes et télécommunications ;

Industrie et commerce extérieur.

Mardi 12 novembre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

Jeunesse et sports ;

Départements et territoires d'outre-mer.

Mercredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Mer ;

Défense.

Jeudi 14 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Défense (*suite*) ;

Commerce et artisanat ;

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice.

Vendredi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; monnaies et médailles ;

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Mardi 19 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Projet sur la lutte contre le trafic de stupéfiants ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la prévention des risques professionnels.

Mercredi 20 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur les cotisations sociales agricoles.

Jeudi 21 novembre, à quinze heures, après les questions à M. le secrétaire d'Etat à la mer, et vingt et une heures trente, et vendredi 22 novembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Projets de loi organique :

- sur le statut de la magistrature ;

- sur le conseil supérieur de la magistrature,

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

AFFAIRES EUROPÉENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre délégué aux affaires européennes, comme chaque année, le rapport de la commission des finances sur les affaires européennes nous donne l'occasion de porter un jugement sur les flux financiers considérables, plus de 84,5 milliards de francs en 1992, qui se sont établis entre la France et la Communauté. Ce débat prend aujourd'hui d'autant plus d'acuité que l'Europe doit, dans les quelques semaines et les quelques mois qui viennent, faire des choix qui engageront son avenir.

Le sommet de Maastricht des 9 et 10 décembre devrait, en effet, voir la réussite ou l'échec des projets d'union politique et d'union économique et monétaire sur lesquels deux conférences intergouvernementales travaillent depuis de nombreux mois.

Leurs débats ont eu un retentissement particulier en raison des bouleversements que connaît l'Europe. La mise au point de réponses communes dans le cadre de la guerre du Golfe, du retour à l'indépendance des républiques baltes, de l'émancipation de la Slovaquie et du conflit entre la Croatie et la Serbie est positive, même si les oppositions à la mise en place d'une réelle politique de sécurité commune, notamment de la part des Britanniques, constituent toujours un frein au projet d'union politique.

De même, l'acceptation de trop grands particularismes dans la constitution de l'Union économique et monétaire pourrait conduire, malgré un succès de façade, à en vider la substance.

Autre enjeu important, celui des futures perspectives financières de la Communauté, qui sera abordé après le traité d'U.E.M. : il doit être réglé dès 1992, car le précédent accord, signé en 1988, ne couvrirait pas les exercices budgétaires postérieurs à cette échéance.

A cet occasion, nous devons souhaiter que puisse être réglé le problème de la croissance des besoins financiers de la Communauté, sous peine, dans le cas contraire, de voir les nations européennes accepter de plus en plus mal, dans un contexte de rigueur budgétaire, un budget communautaire tous les ans en forte progression.

Quelques mots d'abord sur ce projet de budget pour 1992.

Les « perspectives financières », établies par l'accord inter-institutionnel de juin 1988 et ratifiées par les parlements nationaux, apportent une garantie juridique contre tout dérapage du budget communautaire et prévoient pour chacun des budgets annuels de la période un plafond de ressources propres mobilisables.

Pour 1992, le montant des ressources propres qui sera appelé a été fixé à 1,20 p. 100 du P.N.B. communautaire.

Ces perspectives ont été révisées à plusieurs reprises, notamment pour tenir compte de l'aide que la Communauté se devait d'apporter aux pays d'Europe centrale et orientale, des conséquences de la réunification de l'Allemagne, qui crée des charges nouvelles dans le domaine agricole, de l'aide aux pays de la « ligne de front » touchés par l'embargo pendant la guerre contre l'Irak, ainsi que des aides aux réfugiés kurdes.

Ces révisions ont entraîné le relèvement de certains sous-plafonds, notamment ceux des « actions structurelles » et des « autres politiques ». En revanche, malgré l'insistance de la France, le plafond de F.E.O.G.A.-garantie a été maintenu, en dépit de la lourde charge représentée par les *Länder* de l'ancienne Allemagne de l'Est, charge estimée à 1,35 milliard d'écus en 1991 et à 1 milliard d'écus en 1992.

Les grandes masses du projet de budget sont actuellement les suivantes.

Les « crédits pour engagements » ont été fixés à 65,6 milliards d'écus, soit une augmentation de 12 p. 100 par rapport au budget de 1991. Sur la base d'un écu à 7 francs, ce budget représentera donc approximativement 460 milliards de francs.

Les « crédits pour paiement » se montent à 62,4 milliards d'écus, 437 milliards de francs, en augmentation de 12,3 p. 100 par rapport à 1991. Je note cependant que ce montant représente 1,13 p. 100 du P.N.B. estimé pour la Communauté en 1992. Le projet de budget se situe donc bien dans le cadre des « perspectives financières » mises en place en 1988, qui fixaient, je le rappelle, à 1,20 p. 100 le plafond prévu pour 1992.

Ces prévisions appellent les commentaires suivants :

Les crédits inscrits au titre du financement des dépenses agricoles s'élèvent à 35 milliards d'écus, soit 245 milliards de francs, contre 31,5 milliards d'écus en 1991, soit une augmentation de 11,08 p. 100. Cette prévision correspond au plafond de la ligne directrice agricole.

Cette évolution confirme la hausse des dépenses agricoles que je notais déjà l'an passé. Elle est consécutive à un certain nombre de facteurs défavorables, que je ne rappellerai pas ici, et à la surproduction structurelle de certains produits, qui entraîne des interventions coûteuses de la part du F.E.O.G.A. garantie.

Il est clair que les dépenses de ce fonds ne seront maintenues en 1992 en deça de la « ligne directrice agricole » qu'au prix d'importantes économies qui nous seront imposées en cours d'exercice.

Les crédits prévus pour les « actions structurelles », qui correspondent presque exclusivement aux dépenses des fonds structurels, augmentent de 21,4 p. 100. Là encore, les prévisions budgétaires sont proches des montants maximaux fixés en 1988 et laissent peu de marge de manœuvre à d'éventuelles révisions des perspectives en cours d'exercice.

Les crédits destinés aux politiques à dotations pluriannuelles ont été fixés à 2,7 milliards d'écus, en augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à 1991.

Les crédits du chapitre dénommé « autres politiques » augmentent de 4,35 p. 100, ce qui apparaît faible : mais il faut savoir que c'est sous cette rubrique que sont regroupées les aides extérieures de la Communauté, qui ont eu tendance à croître fortement au cours des mois passés.

S'y trouvent notamment les crédits destinés à l'U.R.S.S., aux pays d'Europe centrale et orientale et aux pays touchés par la crise du Golfe. Ces dépenses seront susceptibles d'évoluer en 1992, comme en 1991, sous la pression de l'actualité internationale.

Certains, mes chers collègues, se sont émus de leur augmentation. Vous penserez, je l'espère, comme moi que les Communautés européennes ne pouvaient en aucun cas rester étrangères au mouvement de solidarité consécutif au retour des libertés publiques dans les pays anciennement membres du Pacte de Varsovie. Il est même clair que, si cette participation communautaire n'avait pas été possible, la charge financière supportée par des pays qui, comme la France, auraient eu à cœur d'y participer, même sans initiative communautaire, se serait révélée plus lourde pour nos finances publiques.

La coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale bénéficiera de crédits en augmentation de 27,65 p. 100.

Globalement, le projet de budget des Communautés pour 1992 a été établi conformément aux décisions prises en 1988, lors de l'élaboration des perspectives financières, et avec rigueur. Toutefois, je ne peux manquer de relever que son taux d'accroissement, 12 p. 100, est très supérieur au taux de croissance du budget de l'Etat, limité à 2,9 p. 100.

Alors que la plupart des pays membres de la Communauté mènent une politique de limitation des dépenses et du déficit budgétaire, la forte progression du budget communautaire pose un problème de fond.

Du point de vue strictement politique, l'augmentation du taux de prélèvement, fondé sur le P.I.B. communautaire, est raisonnable. Le problème tient en fait au différentiel entre le taux d'augmentation du P.N.B. communautaire et celui du P.N.B. français. La France, dont le taux d'inflation est très inférieur à celui de la plupart des pays de la Communauté, pâtit de cette situation. C'est la raison pour laquelle, malgré les « perspectives financières » adoptées en 1988, le taux d'augmentation du budget communautaire reste très élevé et largement supérieur au taux d'augmentation de notre budget national.

C'est pourquoi la prochaine révision de ces « perspectives financières » est l'un des enjeux principaux de la Communauté pour les années à venir. Elle devrait permettre au budget communautaire de croître en fonction des besoins, tout en suivant une courbe d'évolution plus proche de celle des budgets nationaux.

L'analyse des versements de la France à la Communauté ne peut être dissociée de celle des paiements effectués en retour de la Communauté vers la France.

Il ne s'agit pas ici d'invoquer un quelconque principe de « juste retour », mais de chercher à vérifier si le système actuel de financement de la Communauté fonctionne bien et s'il répond à ses objectifs : matérialiser la solidarité entre Etats membres et donner aux différentes politiques communes les moyens qui leur sont nécessaires.

Même si la France reste structurellement contributrice au budget de la Communauté, il convient de considérer que cette situation ne saurait justifier une remise en cause du système des ressources propres. On ne peut que regretter les propos excessifs qui ont été tenus à ce sujet par l'opposition au Sénat il y a quelques semaines. En effet, la France n'est pas le seul pays à verser à la Communauté plus qu'elle ne reçoit. Elle est largement dépassée par l'Allemagne, et même par la Grande-Bretagne, dont le solde déficitaire reste supérieur au nôtre.

La réforme du système des ressources propres est néanmoins indispensable et doit être l'occasion de poser les problèmes de fond.

Une réflexion d'ensemble doit précéder toute décision. Ainsi, il serait sans doute prématuré de souhaiter que ce débat soit abordé dans le cadre du conseil de Maastricht.

Cette réforme du financement communautaire doit notamment permettre de repenser la procédure budgétaire, qui aboutit, entre les institutions - Commission, Conseil et Parlement -, à une stratification successive des besoins financiers, et donc des dépenses, avec pour seule conclusion l'adapta-

tion des prélèvements sur les budgets nationaux à ces dépenses. Il y a là une forme d'irresponsabilité difficilement acceptable dans une période où la rigueur budgétaire prévaut.

Sur les perspectives de l'Union économique et monétaire, le processus engagé depuis la publication du rapport Delors, au printemps 1989, devrait trouver son aboutissement au sommet de décembre, qui pourrait par ailleurs voir la signature du traité sur l'union politique, dont les travaux semblent toutefois moins avancés que ceux de l'union économique.

L'enjeu du sommet est fondamental pour l'avenir de l'Europe communautaire. Si le sommet échoue, c'est le projet français de la construction européenne qui aura sombré, au profit d'une conception différente, plus proche d'une vaste zone de libre échange euro-américaine.

L'un des enjeux principaux des négociations en cours reste la création d'une monnaie unique européenne, à laquelle reste opposés les Anglais, qui lui préfèrent une monnaie commune, ayant cours légal, à côté des autres monnaies européennes.

Il faut être clair : c'est de la réponse qui aura finalement été donnée à cette question que dépendra le succès ou l'échec de Maastricht, et c'est par rapport à cet échec ou à ce succès que seront élaborées les « perspectives financières de la Communauté » pour les années postérieures à 1992.

La réunion d'Apeldoorn, en septembre dernier, a permis d'avancer sur un certain nombre de dossiers. Les Néerlandais, jusqu'alors réticents, ont finalement accepté de reconnaître le rôle d'impulsion que devra jouer à l'avenir le Conseil européen en matière économique et monétaire, ce que la France demandait avec insistance, pour éviter que la future banque centrale européenne - et ses gouverneurs - sans responsabilités politiques, ne soit le seul pouvoir monétaire en Europe.

Le projet de traité présenté il y a quelques jours par la présidence néerlandaise formalise l'accord du mois de septembre, notamment en ce qui concerne le calendrier d'union économique et monétaire et la position que les Anglais devraient adopter à Maastricht, après qu'ils aient obtenu définitivement satisfaction. Le projet de traité interdit au Conseil européen de contraindre un pays, quel qu'il soit, à adopter la monnaie unique après 1997 si le Parlement de ce pays s'y oppose.

Quelques mots, avant de conclure, sur la réforme de la P.A.C., dont chacun connaît maintenant le contenu. Globalement, elle substituerait au système des prix garantis un système d'aides directes et un programme de mise en jachère partielle des terres agricoles et elle entraînerait des baisses importantes des prix garantis.

Plutôt que de présenter un contre-projet global, qui aurait eu peu de chances d'être accepté, le Gouvernement français a préféré proposer un certain nombre d'amendements, qualifiés de « substantiels » par le ministre de l'agriculture.

L'ensemble de ces amendements sera prochainement négocié à Bruxelles. S'ils traduisent une acceptation globale des principes de la réforme, ils ont pour objectif d'empêcher en même temps la diminution du revenu des agriculteurs, notamment dans les zones défavorisées, et une baisse de la compétitivité de notre agriculture.

Rapporteur d'une commission d'enquête de cette assemblée sur la crise de la viande, j'ai eu l'occasion d'exposer il y a quelques mois les dérapages de la politique agricole commune, ses effets pervers, mais aussi son remarquable acquis.

Un exemple, madame le ministre. Le coût de la politique commune était, pour la politique ovine, en 1980, de 50 millions d'écus par an. Il a été, en 1990, de 1 700 millions d'écus. Le prix des produits était, pour les agriculteurs, le même en 1990 qu'en 1980. La politique bovine a coûté 4 milliards d'écus en 1990, contre 1,3 en 1980, alors que les prix étaient pratiquement identiques.

Il faut maintenant corriger ces dysfonctionnements et considérer qu'un système qui se caractérise par une progression parallèle des dépenses et des protestations doit être réformé. Mais cette réforme ne peut s'accomplir dans la seule perspective d'une limitation de la progression des dépenses de la Communauté en matière agricole. Bruxelles devra renouer avec les principes sur lesquels la politique agricole commune a été initiée, et tout d'abord avec la préférence communautaire : celle-ci ne signifie pas que les frontières de

la Communauté doivent être impénétrables, mais qu'elles doivent être contrôlées et que doit être renforcée la politique à l'égard des pays tiers.

Madame le ministre, la crise actuelle de l'agriculture est peut-être davantage celle du monde rural. C'est sans doute la prise de conscience de l'inéluctable diminution du nombre des agriculteurs dans les années qui viennent,...

M. Gilbert Millet. C'est scandaleux ça !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. ... prise de conscience nouvelle qui appelle de la part de la Communauté une nouvelle étape dans sa politique sociostructurale (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) pour parer à la désertification d'une partie de l'espace européen.

Quelques mots, pour terminer, sur les problèmes de concurrence au sein de la Communauté à travers deux affaires d'actualité : le refus par la Commission du rachat de De Havilland et le problème du monopole de l'énergie.

Concernant l'affaire De Havilland, je regrette d'autant plus la décision qu'elle me paraît aller à rebours d'une politique industrielle communautaire.

Le projet de la Commission de s'attaquer au monopole en matière de gaz et d'électricité est, quant à lui, lourd de menaces.

La Commission s'est tout d'abord attaquée aux monopoles d'importation et d'exportation. La procédure engagée par la Commission s'est précisée avec l'envoi, le 9 août dernier, de lettres de mise en demeure signées du commissaire européen chargé de la concurrence, Sir Leon Brittan, nous demandant de justifier notre position vis-à-vis du traité de Rome dans un délai de deux mois. La réponse française est parvenue à Bruxelles le 10 octobre dernier. Elle est bâtie sur le respect de la lettre même du traité de Rome, dont l'article 37 ne concerne ni l'électricité, ni le gaz, mais vise les autres biens de consommation. Elle souligne que le traité de Rome prévoit explicitement que les États membres organiseront les missions de services publics et les moyens nécessaires à l'organisation de ces missions. A l'évidence, le monopole d'importation et d'exportation de gaz et d'électricité est bien une mission de service public.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. J'en ai terminé, monsieur le président.

Enfin, la réponse française s'attache à démontrer que la déréglementation prévue par la Commission serait difficilement applicable et qu'elle risquerait d'entraîner, outre une hausse des prix, une discrimination entre grands consommateurs et clientèle domestique.

Par ailleurs, la Commission a lancé, en février, dernier un débat afin d'évaluer les possibilités de création d'un réseau commun de distribution de gaz et d'électricité. L'accès de tiers au réseau, c'est-à-dire l'obligation faite à un exploitant de réseaux, s'il dispose de capacités disponibles, voire s'il n'en dispose pas, d'autoriser une entreprise consommatrice ou un distributeur à utiliser ses lignes à haute tension et ses gazoducs, est au centre de ce débat. Ce serait en fait la fin du monopole de distribution dont jouissent E.D.F. et G.D.F.

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, il semble que la Commission considère aujourd'hui l'article 90-3 du traité de Rome comme la meilleure base légale pour les aspects de sa directive relevant purement de la concurrence. Elle souhaiterait, par contre, opter pour l'article 100 A pour élaborer une directive distincte sur l'achèvement du marché intérieur du gaz et de l'électricité, ce qui permettrait aux États membres et au Parlement européen de donner leur avis sur ces questions.

Il semble donc que l'on se dirige maintenant vers un processus plus souple et moins hâtif que celui envisagé il y a quelques mois. Mais ne nous trompons pas : l'objectif demeure.

J'ai interrogé M. le ministre de l'industrie sur ce sujet, il y a quelques semaines. Il m'a répondu avec beaucoup de détermination. On ne saurait trop rappeler, quelles que soient les évolutions à venir, qu'un certain nombre de principes sur lesquels repose la politique française de l'électricité et du gaz ne peuvent être, selon nous, remis en cause.

M. Gilbert Millet et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. La notion de service public et la péréquation des tarifs, incompatibles avec les propositions de la Commission, seraient remises en cause si celle-ci l'emportait. Les évolutions enregistrées récemment en Grande-Bretagne dans le domaine des prix et dans celui des garanties accordées aux consommateurs devraient, je pense, faire réfléchir non pas ceux qui, à juste titre, souhaitent la transparence du marché européen de l'énergie, mais ceux qui veulent en ignorer les contraintes et l'organisation spécifique.

Face à la réaction très vive de la plupart des gouvernements des pays membres, la Commission a donc changé d'attitude. Certains en ont déduit que le moment serait venu d'envisager quelques concessions, comme l'acceptation d'une discussion sur le monopole de production de l'électricité. C'est une piste mais il convient de s'y engager avec prudence, en n'oubliant ni le rôle stratégique de toute politique énergétique, ni les très grandes différences qui existent, dans le domaine des ressources, entre les douze partenaires de la Communauté.

M. le président. Concluez, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

J'invite notre assemblée à suivre la commission des finances et à adopter le projet de budget des affaires européennes. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann, suppléant M. Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

M. Charles Ehrmann, rapporteur pour avis suppléant. Je vous prie d'abord, madame le ministre, d'excuser l'absence de mon collègue Jean Seitlinger, qui se trouve en Albanie pour un déplacement prévu de longue date, au titre du Conseil de l'Europe, et qui m'a prié de présenter son rapport, dont je donnerai lecture.

« Compte tenu de la brièveté du temps de parole dont je dispose, je n'insisterai pas trop sur les aspects budgétaires et financiers.

« Je constaterai seulement, madame le ministre, l'immensité de l'écart entre vos crédits et la part des recettes qui, dans la loi de finances, sont affectées aux Communautés européennes. Vous nous aviez dit l'an dernier que vous ne coûtiez pas cher au contribuable, et on ne peut qu'être d'accord avec vous : un peu plus de 100 millions de francs, dont une vingtaine de millions seulement correspondent à des crédits d'intervention. En revanche, l'Europe prend beaucoup au contribuable, et elle lui prend de plus en plus : 84 milliards de francs, contre 70 l'an dernier, soit 5,4 p. 100 des recettes fiscales. » M. Malvy a d'ailleurs insisté sur les dépenses liées à la politique bovine.

« C'est, je crois, un record. Il faut regretter une fois de plus que ce transfert soit voté à l'Assemblée nationale dans l'indifférence générale, alors qu'un débat spécifique est organisé au Sénat sur ce thème.

« Je ne souhaite pas aborder en détail la préparation du conseil européen de Maastricht et le déroulement des deux conférences intergouvernementales. C'est de vous, madame le ministre, que nous attendons des informations à ce sujet. Comment la France juge-t-elle le projet de traité présenté par la présidence néerlandaise sur l'union économique et monétaire ?

« A propos de l'union politique, peut-on espérer un rapprochement des points de vue sur la politique étrangère et la défense, en particulier sur l'étendue du vote à la majorité qualifiée ? Quel a été l'impact sur nos partenaires des dernières propositions franco-allemandes en matière de défense ? Je souhaiterais que le débat d'aujourd'hui soit pour vous l'occasion, au-delà des problèmes strictement budgétaires, de donner à la représentation nationale des éclaircissements sur ces différents points. » Au demeurant, M. Roland Dumas a commencé à le faire cet après-midi.

« Depuis le débat de l'année dernière, le contexte européen a été profondément bouleversé, a changé, parce que les rapports de forces sur notre continent se sont modifiés. L'Allemagne unie est déjà devenue, malgré le poids de l'ex-R.D.A. sur son économie, un pôle d'attraction pour toute l'Europe centrale et orientale. » Permettez-moi, madame le ministre,

d'ajouter que je vous ai déjà posé une question à ce sujet en commission des affaires étrangères et que j'aimerais que vous reveniez sur ce point.

« L'U.R.S.S., après l'échec du putsch, est en voie de décomposition. Face à tous ces mouvements, l'exigence d'une solidarité plus forte entre les membres de la Communauté se fait plus pressante. Or les événements des derniers mois n'incitent guère à l'optimisme. Je songe à l'absence de l'Europe dans la guerre du Golfe, à son absence - appelons les choses par leur nom - à la conférence de Madrid, à son incapacité à imposer sa médiation dans la crise yougoslave.

« Ces échecs sont inquiétants, car ils laissent mal augurer d'une future politique étrangère et de sécurité commune. Ils fournissent au contraire des arguments aux adversaires d'une telle politique.

« Je me réjouis de constater que le Gouvernement français a eu, sur ce problème, une attitude nette et constante. Notre pays figure parmi les partisans résolus d'une politique étrangère et de sécurité commune dont les principes seraient définis par le Conseil européen et les modalités d'application arrêtées par le Conseil des ministres, à la majorité qualifiée. De même, il convient d'approuver le lien établi par la France et l'Allemagne entre la défense commune et l'U.E.O.

« D'autres aspects de la politique européenne de la France appellent en revanche des appréciations plus nuancées. A plusieurs reprises cette année, les plus hauts responsables de notre diplomatie ont donné l'impression de bloquer certains processus ou, au contraire, de défendre trop longtemps des idées qui, manifestement, ne « passaient » pas auprès de nos partenaires.

« Certes, il y a eu fort heureusement ensuite des rectifications de tir » - comme c'est dit élégamment ! (*Sourires.*)

« Mais on ne peut s'empêcher de penser que de tels malentendus auraient pu être évités. J'en donnerai deux exemples longuement développés dans mon rapport écrit : l'élargissement de la Communauté à certains pays d'Europe centrale, que la France a, dans un premier temps, paru vouloir repousser aux calendes grecques ; la confédération ensuite, qui est en soi une bonne idée, mais qui ne se saurait faire abstraction des organisations qui existent déjà, du Conseil de l'Europe en particulier.

« Le jugement équilibré que lui inspire votre politique avait conduit le rapporteur pour avis à s'en remettre à la sagesse de la commission ». Cette sagesse étant infinie, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Je vous fais remarquer, monsieur le président, que j'ai procédé à des coupures dans le rapport de M. Seitlinger.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la recherche, les transports et l'environnement -, auquel je demande de respecter son temps de parole, comme vient de le faire M. Ehrmann.

M. Charles Ehrmann, rapporteur pour avis suppléant. Merci de m'en rendre hommage, monsieur le président !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Madame le ministre délégué, je tiens avant toute chose à vous féliciter pour la détermination, la ténacité et l'efficacité que vous montrez dans la conduite des affaires européennes. Un an avant la date prévue pour la construction du grand marché, vous voulez donner une nouvelle impulsion à la construction politique de l'Europe des Douze. Il est donc indispensable que le prochain sommet de Maastricht soit une réussite. Vous faites preuve de beaucoup de dynamisme pour que cette nouvelle étape soit un succès.

Pour y parvenir, l'Europe doit se doter d'une politique industrielle et définir une stratégie internationale. Elle est en droit de demander aux acteurs de sa construction ce qu'ils ambitionnent de construire ensemble. En effet, que serait une Europe bâtie sur des institutions politiques intégrées et placée en situation de dépendance technologique vis-à-vis des puissances économiques concurrentes ?

A quoi servirait une monnaie unique qui circulerait sur un marché passé sous le contrôle d'industriels japonais ou américains ? Trop souvent, les entreprises étrangères profitent de nos divisions pour nouer avec les firmes européennes des

alliances fructueuses qui vont à l'encontre de nos intérêts. Pendant que les « tribus européennes » continuent à guerroyer, les Japonais travaillent.

Nous ne sommes pas partisans de la guerre économique et prônons la coopération, mais celle-ci doit être musclée et conduire à l'élaboration de normes industrielles internationales communes, faute de quoi nos entreprises passeront sous la tutelle de nos principaux concurrents. Il n'y a aucune fatalité à ce que l'Europe décline sur le plan économique. Tout dépendra de la capacité des Etats à faire prévaloir l'intérêt général européen, de leur capacité à faire avancer au même pas l'Europe sociale.

J'ai argumenté mon avis budgétaire en m'appuyant sur quelques exemples empruntés aux secteurs de la recherche, des technologies, des transports et de l'environnement.

L'Europe de la recherche et de l'industrie est en position délicate. Quelques chiffres suffiront à le démontrer. Sur trente-huit secteurs technologiques d'avenir, trente et un sont dominés par les Etats-Unis, cinq par le Japon et deux seulement par l'Europe. Sur les dix entreprises les mieux classées au niveau mondial dans le domaine de l'informatique, sept sont américaines, deux japonaises, et la première européenne n'est qu'à la dixième place.

Pour expliquer cette situation, on peut invoquer le potentiel scientifique : 454 000 chercheurs en Europe contre 723 000 aux U.S.A. et 425 000 au Japon. On peut également invoquer le nombre moyen élevé d'ingénieurs et de cadres techniques : 700 ingénieur pour 100 000 habitants - et non pour 1 000 comme il est imprimé par erreur dans mon rapport écrit - contre 400 en Europe et 300 en France. On peut enfin invoquer les moyens financiers plus faibles, puisque le Japon consacre 2,91 p. 100 de son P.I.B. à la recherche contre 2,78 p. 100 pour les Etats-Unis, 2,1 p. 100 seulement pour l'Europe et 2,38 p. 100 pour la France.

Mais cela n'explique pas nos faiblesses structurelles. Même si, grâce à vos efforts et à ceux d'Hubert Curien, on note des progrès, l'Europe exploite mal son potentiel scientifique. La dispersion des crédits, l'isolement des équipes de recherche, le manque de coordination, la mauvaise circulation des travaux, l'existence de doubles emplois dans les programmes et la faible mobilité des chercheurs sont des carences reconnues. C'est pourquoi il y a intérêt à développer au niveau supranational une coopération dans le domaine de la recherche permettant de décloisonner les programmes nationaux. La mobilité des chercheurs a d'ailleurs enregistré récemment des progrès satisfaisants.

La mise en place d'un programme-cadre de recherche et de développement, le développement des programmes de collaboration industrielle dans le cadre d'Eureka, l'ouverture de ces programmes vers des pays d'Europe centrale et orientale sont à mettre à l'actif de la France.

Je me félicite de la nouvelle augmentation des moyens financiers communautaires, mais ils restent 25 fois inférieurs à l'ensemble des budgets nationaux. Nous n'avons pas réussi à rattraper notre retard dans des secteurs stratégiques à fort potentiel de valeur ajoutée : l'informatique, l'électronique et les composants. Comme chacun le sait, bien que les difficultés soient mondiales, les technologies de l'information prennent une place grandissante au sein des économies des pays développés.

Je vous approuve donc, madame le ministre, lorsque vous dites qu'il faut donner un second souffle au programme Eureka et au P.C.R.D. Il est nécessaire pour l'Europe de participer au développement technologique. Nous avons sans doute été trop naïfs, et même si le rachat d'I.C.L. par Fujitsu a suscité chez certains une salutaire prise de conscience, la récente affaire De Havilland évoquée par Martin Malvy, dans laquelle la Commission a interdit le rachat du constructeur canadien au motif que le nouvel ensemble disposerait d'une situation dominante sur le marché des avions de transport régional à turbopropulseur, a de quoi surprendre.

M. René André. Et l'Airbus ?

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Nous donnons des bâtons pour nous faire battre puisque l'ensemble constitué par le consortium franco-américain A.T.R. n'aurait représenté que 28 p. 100 du marché mondial.

M. René André. Les Anglais nous ont trahis une fois de plus !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Cette attitude tranche avec celle adoptée par nos principaux concurrents. J'aimerais donc, madame le ministre, que vous nous indiquiez quelles inflexions vous souhaitez donner à l'Europe industrielle.

Je prendrai pour illustrer mon propos l'exemple de la télévision haute définition, dont nous avons déjà débattu en commission. Les Japonais se sont lancés les premiers sur le marché de la télévision haute définition, avec leur norme MUSE, qui présentait l'inconvénient d'être incompatible avec les normes et standards actuels. Alors que les Japonais tentaient d'imposer cette norme au niveau mondial, nous avons, grâce à une position européenne forte au C.C.I.R. de 1986, à Dubrovnik, réussi à riposter aux propositions japonaises et à prendre la décision de définir une norme MAC pour les Européens. Nous avons souhaité élaborer une norme intermédiaire, la D2 MAC Paquet, qui a l'avantage de permettre une diffusion sur écran format cinéma avec son stéréo. Il était important que les Européens ripostent, car, si nous n'avions pas réussi à imposer nos normes, il était évident que le marché des téléviseurs nous échapperait.

M. René André. C'est un marché théorique !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Nous avons un peu tendance, en Europe, à pratiquer l'autoflagellation, et en juger d'après certaines critiques adressées à cette stratégie, qui est bonne. Ainsi, un mauvais article paru aujourd'hui mélange les problèmes du plan câble, ceux du satellite T.D.F.1 et le problème des normes. Si nous perdons la guerre des normes, nous perdrons le marché des téléviseurs, et nous avons déjà parlé de ce problème en commission.

Certains reprochent à la norme D2 MAC d'être trop coûteuse. C'est évident puisque les téléviseurs ne sont pas encore fabriqués...

M. René André. Ils n'existent pas !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. ... mais les prix vont baisser. D'autres invoquent le coût trop élevé des décodeurs : or ils seront vendus à un prix inférieur à 2 500 francs. D'aucuns prétendent que la norme intermédiaire est inutile car elle n'offre pas une qualité d'image supérieure. Ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de voir fonctionner la télévision haute définition en norme intermédiaire D2 MAC Paquet ont pu constater le contraire.

Aux détracteurs de la norme D2 MAC, selon lesquels elle serait dépassée sur le plan technologique par le système numérique américain, je répondrai que l'évaluation à laquelle s'est livré, à ma demande, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, conclut qu'il faut travailler sur la norme numérique mais que cette dernière ne sera pas prête avant une dizaine d'années.

En ce domaine, les Européens ne sont pas unis car un certain nombre d'opérateurs européens ne disposent pas de satellites de forte puissance et ont donc intérêt à ce que la définition de la nouvelle norme progresse très lentement. Nos concurrents lancent des contre-attaques et nous risquons de tomber dans le panneau. Je souhaite donc que les « tribus européennes » cessent de guerroyer et que, à l'instar de ce que nous avons fait en 1986, nous définissions une position commune, au moins en ce qui concerne les normes intermédiaires, afin de faire prévaloir notre système de télévision haute définition.

M. René André. De façon efficace !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Je pourrais faire la même remarque en ce qui concerne les biotechnologies. Ce marché sera important dans quelques années. Si nous ne nous battons pas aujourd'hui, les Américains et les Japonais nous dépasseront.

J'en profite pour faire le lien avec la remarque excellente de M. Malvy sur le problème de la jachère. M. Millet s'est exclamé : « Nous n'allons pas faire de la jachère ! ». Pourquoi ne pas encourager une jachère énergétique, puisque le Président de la République vient d'annoncer qu'il souhaitait impulser une politique des biocarburants ? Nous aurions une position originale au niveau européen, à condition, bien sûr, de développer des cultures extensives et non pas intensives, afin de protéger l'environnement.

Dans le domaine des transports, je tiens à insister, comme l'année dernière, sur la nécessité d'ancrer la France à l'Europe. Un récent rapport de la D.A.T.A.R. insiste sur le risque

de marginalisation de la France dans une Europe qui se polarise à l'Est. Il est très important que nos infrastructures de transport et nos voies de communication desservent les zones à forte densité de population en Europe. Il me semble en particulier aberrant de ne pas prendre de décision rapide pour mettre en place la ligne à grande vitesse Paris-Strasbourg, qui nous ancrerait fortement à l'Europe : elle serait intégrée dans le schéma européen des transports. Sur ce point, j'ai d'ailleurs présenté une observation en commission, que notre ami Jean-Marie Caro avait déjà développée il y a deux ans...

M. Alain Lamassoure et M. Charles Ehrmann, rapporteur pour avis suppléant. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Cette observation, je l'ai reprise dans mon rapport cette année. En effet, pour ancrer la France à l'Europe, il est nécessaire de constituer un réseau ferroviaire européen.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Le Déaut.

M. René André. Il est intéressant !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Je vais conclure monsieur le président.

Il est aussi très important que, sur l'Europe de l'environnement, nous puissions coordonner nos réflexions et nos actions. Vous trouverez dans mon rapport une analyse détaillée à ce sujet. Je voudrais cependant souligner à cette tribune combien l'environnement est encore trop peu intégré dans nos politiques communes, aussi bien dans le cadre de la politique agricole commune que s'agissant de la part active que nous devons prendre à la lutte contre le réchauffement climatique. A cet égard, une position européenne commune est indispensable. Nous avons réussi à instaurer une taxe sur l'énergie.

Je voudrais à ce sujet, madame le ministre, vous poser une question qui a été débattue en commission. Malgré les critiques du Royaume-Uni et la réticence de plusieurs ministres européens de l'industrie européenne, une taxe sur l'énergie a été instituée, et cela va dans le bon sens. Pensez-vous madame le ministre, que les discussions ont été menées à leur terme quand nous acceptons le système de double assiette ? Une première assiette fiscale portera sur les carburants fossiles, afin de lutter effectivement contre l'effet de serre et le réchauffement atmosphérique, la seconde assiette taxant l'ensemble des sources d'énergie, y compris l'hydro-électrique et le nucléaire.

A mon avis, ce système est une réponse contre l'énergie nucléaire française. C'est pourquoi il serait judicieux que le débat sur l'énergie nucléaire ait lieu au niveau européen pour avoir de vraies réponses. En attendant, j'ai bien peur que la solution avancée ne s'apparente - je ne dirai pas à une réponse de Normand, parce qu'il y en a dans l'hémicycle (*Sourires*), mais à une réponse peu claire s'agissant d'indiquer que la priorité est la lutte contre le réchauffement climatique, contre les rejets de gaz carbonique.

M. le président. Concluez rapidement, monsieur le rapporteur !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président, en souhaitant qu'un débat sur l'environnement européen se tienne au Parlement avant toute prise de décision. Il n'est pas normal à mon avis, et Charles Josselin le dira certainement lui aussi, que nous ne puissions discuter ici même de thèmes aussi importants, que les biotechnologies, l'utilisation de micro-organismes en milieu confiné, le problème de l'énergie. Je vous en fais la demande, madame le ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Enfin, et je sais que c'est un de vos chevaux de bataille : comment comptez-vous renforcer notre coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, notamment sur le délicat problème des centrales nucléaires ?

Madame le ministre, je suis persuadé que le grand marché réussira si nous sommes capables de mettre en place une réelle coopération entre entreprises européennes, et une stratégie offensive de reconquête des marchés de pointe. Les Européens devront également s'ouvrir aux nouveaux marchés d'Europe centrale et orientale.

A ce titre, cet avis budgétaire propose un certain nombre de mesures d'urgence. La coopération en matière de recherche, de développement, d'infrastructures communes, le respect de notre environnement font partie de vos priorités, et la France a joué dans ces dernières années, un rôle positif qu'il faut saluer.

C'est pourquoi votre rapporteur, soutenu par la commission des affaires étrangères, conclut favorablement à l'adoption des crédits des affaires européennes pour 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann, rapporteur pour avis suppléant. Bravo ! C'est quand même bien !

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes.

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la première fois qu'un président de la délégation pour les Communautés européennes intervient en qualité dans le débat budgétaire à l'occasion de l'examen du budget des affaires européennes. Cette décision de la conférence des présidents s'inscrit dans le droit-fil des initiatives prises, dans la période récente, pour concrétiser la volonté de notre assemblée d'assurer un meilleur suivi des affaires communautaires. Nous devons tous nous en réjouir. Mais à cette heure tardive, l'actualité internationale, particulièrement riche, ayant entraîné quelques retards dans le déroulement de notre discussion, j'essaierai de ne pas abuser du temps de parole qui m'est imparti.

Je saisis cette occasion pour m'adresser bien sûr à vous, madame le ministre, mais aussi et d'abord, à vous, mes chers collègues députés, pour vous interpeller, une fois de plus, et, à travers vous, interpeller celles et ceux qui, selon nous, s'intéressent peu, trop peu, aux réalités européennes, mais qui, s'en plaignent parfois.

L'histoire s'accélère. Dans une question d'actualité que je posais à Mme le ministre mercredi dernier, je soulignais combien l'Europe se rapprochait. Ce que nous savons moins, c'est la manière dont elle pénètre déjà notre quotidien.

Les normes communautaires se multiplient, les interprétations jurisprudentielles aussi qui renforcent singulièrement la présence, dans notre droit interne, du poids de l'Europe. Les décisions très récentes - je pense à l'accord avec l'A.E.L.E., à l'actualité toute proche aux discussions concernant la P.A.C. et aux négociations du G.A.T.T. - nous interpellent très fortement. On ne peut plus, pour reprendre l'expression que j'ai déjà utilisée à cette tribune, considérer les affaires européennes comme « étranges et étrangères ». Fournant, malheureusement, tel est le sentiment que l'on a à en juger par la façon dont notre assemblée prend si peu en compte ces différentes questions.

M. René André. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Chevènement. Absolument !

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Pouvons-nous - ce serait pire - renvoyer à d'autres, par exemple les technocrates bruxellois, la responsabilité des difficultés qui assaillent nos propres électeurs ?

Chers collègues, « taper en touche » entraîne un double résultat : flatter le sentiment anti-européen, sûrement, mais aussi contribuer à notre propre dévalorisation - et en avons-nous vraiment besoin ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. C'est d'un travail d'explication dont l'Europe a besoin et les parlementaires doivent, eux aussi, s'y atteler, même si, bien évidemment, ils ne seront pas les seuls à accomplir cette tâche. C'est donc à nous qu'il nous appartient de dire ce qu'est l'Europe, ce qu'elle a déjà fait, y compris dans le domaine agricole. Car il nous faut expliquer que même si la politique agricole commune a été mal maîtrisée et a été l'occasion de dérives, pour partie responsables des difficultés que rencontrent nos agriculteurs, c'est grâce à elle que nos agriculteurs ont pu se moderniser, produire et exporter, ce qui a permis le solde largement

positif de notre balance commerciale agro-alimentaire. L'oublier ce serait, je crois, commettre vis-à-vis de l'Europe une très grande malhonnêteté.

M. Jean-Marie Daillet, M. René André et M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Il convient de préciser aussi ce que l'Europe ne peut pas encore faire parce qu'elle n'est pas achevée.

Rappelons-nous la déception que nous avons ressentie devant son absence, trop remarquée, lors de la guerre du Golfe et, plus récemment, face à l'impuissance, en tout cas au peu d'écho que rencontrent actuellement ses initiatives pour résoudre la crise yougoslave. De même, elle n'est pas encore une Europe qui contribue, comme il le faudrait, à l'explosion de la création culturelle. Elle n'est pas encore - Jean-Yves Le Déaut a eu raison de le rappeler - l'Europe de la recherche. Elle n'est pas non plus l'Europe de l'industrie.

Et elle n'est pas n'ont plus une Europe démocratique même si cette notion de démocratie, dans le cadre européen, doit s'apprécier en tenant compte de l'ébranlement considérable que la construction européenne occasionne à nos principes fondamentaux - ceux sur lesquels nous avons nous-mêmes fondé l'idée qu'on se fait de la démocratie. La tripartition de Montesquieu a vécu. Convenez qu'elle avait déjà été mise à mal au sein de nos propres institutions. Il est évident, lorsque l'on examine les responsabilités, les pouvoirs respectifs du Conseil et de la Commission par exemple, sans parler de la Cour de justice, que la séparation entre le judiciaire, l'exécutif et le législatif a à peu près disparu. Le regretter ne fera pas beaucoup avancer les choses.

Partons plutôt du principe que, désormais, c'est avec une grande plasticité que les grands principes du droit devront s'appliquer à l'Europe. Il faut l'accepter, même si on peut redouter par exemple certaines décisions de la Cour de justice. Il est vrai que, chez nous aussi, certains juges ne se contentent pas de dire le droit et font parfois la loi. Et la Cour de justice européenne, à mon avis, va parfois au-delà de ce que nous pouvions attendre. Lui laisser, à elle seule, la possibilité d'apprécier la bonne application du principe de subsidiarité fait courir quelque danger contre lequel il faut se prémunir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. La lutte contre le déficit démocratique appelle une double réponse : améliorer le fonctionnement des institutions communautaires - et à Maastricht, on aura l'occasion d'en débattre - et renforcer les pouvoirs du Parlement européen, qu'il s'agisse de ses pouvoirs d'initiative, de l'association de celui-ci à la codécision, d'un meilleur contrôle. Mais cela suppose que le Parlement européen réforme ses méthodes de travail, arrive à autolimiter le champ de ses interventions, évitant de perdre son temps dans des débats subalternes ou sur des questions d'intérêt limité. Enfin, il faudra bien que le mode d'élection du Parlement européen soit revu d'une manière plus homogène s'il veut gagner en crédibilité et en légitimité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Mais la lutte contre ce déficit démocratique est aussi à rechercher dans une meilleure implication des parlements nationaux. A cet égard je voudrais, madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, me féliciter de l'amélioration que nous observons dans les mécanismes d'information et de dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée.

M. René André. Il y a beaucoup à faire !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Je pense néanmoins que nous pouvons aller plus loin, sans pour autant suivre nos collègues danois qui viennent d'ouvrir à Bruxelles une représentation pour être au plus près de la Commission. Le traité devrait, en effet, très clairement préciser l'implication nécessaire des parlements nationaux dans l'élaboration de normes communautaires.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, et M. René André. Très bien !

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Nous comptons sur vous, madame le ministre, pour défendre ce point de vue. J'étais aujourd'hui à La Haye. J'ai pu m'assurer que bon nombre de nos collègues européens n'attendaient de leur gouvernement une telle démarche, même si certains craignent que l'on ne porte ainsi atteinte à leur espoir de voir le Parlement européen tout réënter. Il faut tenir bon sur cette position.

Si nous sommes en droit de revendiquer les moyens de notre implication, encore faut-il en avoir la volonté. La discussion budgétaire offre à cet égard un bon exemple. L'Europe y figure un peu comme la « statue du commandeur ». Si nous avons en effet quelques difficultés à, comme on dit, « boucler » ce budget, l'Europe y est bien pour quelque chose. Je rappelle que, depuis 1988, l'harmonisation fiscale, avec la réduction des taux de T.V.A., nous a coûté 45 milliards de francs. Et lorsqu'il s'agira de passer, par exemple, de 18,5 à 16 p. 100, il faudra encore prévoir 60 milliards de francs. N'oublions pas que notre contribution à l'Europe pèse 84 milliards de francs.

S'il fallait un seul argument pour amener le Parlement à s'intéresser d'un peu plus près à l'Europe, dès lors que le pouvoir budgétaire est un des premiers pouvoirs d'un parlement, ce serait bien celui-là. Il ne s'agit pas de reprendre à d'autres le soin de gérer ce budget, mais nous pourrions au moins nous donner les moyens d'en assurer le contrôle. Quel usage pour ce budget ? Quelles orientations ? Quels critères ? Quelles applications ? Avons-nous la volonté de répondre à ces questions ? Mais avons-nous les moyens d'exercer pleinement notre mission parlementaire ?

Face aux problèmes immenses qui vont se poser pour le financement des « nouvelles politiques », au demeurant indispensables, lorsqu'il va s'agir de faire coexister notre solidarité à la fois vis-à-vis du Sud et de l'Est, de s'intéresser autant aux Balkans qu'à la Méditerranée, on mesure que cette seule question budgétaire, celle du financement des politiques européennes, devrait requérir de notre part une attention extraordinairement soutenue.

Mais je voudrais dire aussi très fermement que, si le solde entre la contribution française et les dépenses communautaires, nous le savons bien, a atteint, en 1989, 21 milliards de francs, ce qui n'est pas rien, et si la France a reçu, pour la même année, 16,7 p. 100 des dépenses affectées aux Etats membres, au lieu de 21,9 p. 100 en 1985 - mais je ne m'en attriste pas - c'est en quelque sorte la conséquence normale du souci d'une meilleure intégration économique et sociale. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Je ne plaide pas ici pour un principe du « juste retour », qui serait d'ailleurs contradictoire avec l'idée que nous nous faisons de la solidarité européenne, mais j'ai voulu marquer l'importance qu'il faut accorder à ce débat sur les questions budgétaires. Si l'on peut espérer de l'adhésion, attendue, d'Etats voisins, comme les pays nordiques ou l'Autriche, en meilleure situation économique, une amélioration des ratios, nous savons bien que l'énormité des besoins, en particulier pour les pays de l'Est, interdit d'imaginer que, demain, nous pourrions minorer notre contribution au budget communautaire. De toute façon, j'y insiste, il n'est pas normal que des masses aussi lourdes de crédits échappent quasiment à tout examen parlementaire.

Mme Nicole Catala et M. René André. Très bien !

M. le président. Il faut conclure, monsieur Josselin.

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Monsieur le président, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous avons besoin de l'Europe et, demain, d'un approfondissement de l'Europe.

La conférence intergouvernementale prépare l'union politique avec les difficultés que nous savons mais aussi avec une ferme volonté d'aboutir. Je suis personnellement confiant : Maastricht devrait permettre de faire avancer aussi bien le dossier de la politique étrangère et de la sécurité commune que celui, par exemple, des affaires intérieures et judiciaires. Pour ce qui est de l'union économique et budgétaire, bientôt la monnaie unique sera la règle, et si nous entendons laisser à un pouvoir économique fort la capacité d'orienter, la banque centrale devra, elle, rester indépendante.

Après-demain, c'est d'une Europe élargie qu'il s'agira. Encore faut-il que cette Europe soit démocratique. J'ai dit comment et pourquoi il fallait que les parlements soient mieux impliqués. Mais une Europe démocratique, c'est aussi une Europe acceptée et voulue par les citoyens.

Puisque vous avez évoqué, reprenant l'expression que le Président de la République appliquait à un domaine plus large, la formule d'un débat « fracassant » à propos de l'Europe, je souhaite, madame le ministre, que, malgré la modicité des moyens de votre ministère - 120 millions de francs, dont 20 destinés à améliorer la desserte aérienne de Strasbourg, qui n'est pas seulement la capitale des Douze mais aussi celle des Vingt-cinq - vous consacriez une partie de crédits à parfaire, que dis-je, à faire l'information de nos concitoyens sur les réalités de l'Europe, sur ses difficultés - gardons-nous de tout européanisme béat. Il faut leur faire prendre conscience des retombées d'une construction désormais incontournable, irréversible, qui devrait prouver que les Français ne sont pas seulement capables d'accoucher d'idées, mais savent aussi les faire mûrir et fructifier pour eux-mêmes. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Votre ministère, madame le ministre, n'est pas, du point de vue des deniers de l'État, parmi les plus dépensiers ! Vous avez, pour l'essentiel, à assumer des dépenses de fonctionnement et à mobiliser les moyens nécessaires pour assurer dignement la présence de la France sur le terrain européen et pour soutenir des initiatives visant à rendre l'opinion sensible à l'importance de ces enjeux.

Votre budget sera en augmentation significative par rapport à celui de cette année parce que vous avez voulu, entre autres, apporter une contribution spécifique au renforcement de Strasbourg comme siège des sessions plénières du Parlement européen. Cette action nécessite un effort financier important. Vous avez voulu l'assumer. Le Gouvernement et le Président de la République vous ont soutenue sur cette voie, ainsi d'ailleurs que la grande majorité des parlementaires qui sont ici. Pour sa part, notre groupe s'en réjouit.

Ce débat est traditionnellement l'occasion d'évoquer certains aspects plus sensibles de l'actualité politique européenne. Cette actualité s'est « bousculée » considérablement dans la dernière période. On peut même dire qu'elle est allée trop vite et que, parfois, l'opinion s'y perd. Cependant, malgré la rapidité, la brutalité de certaines évolutions actuelles, nous avons deux raisons de rester optimistes.

D'abord quelles que soient les difficultés, les contradictions d'intérêts qui existent entre les gouvernements des États membres, aucun d'entre eux, aucune des grandes forces politiques existant en Europe aujourd'hui, ne songe, de quelque manière que ce soit, à un retrait de son pays de la Communauté. Et quand on voit combien de candidats se pressent pour rejoindre cette construction européenne, on voit bien qu'il y a sans doute plus d'avantages à être dedans que dehors.

Ensuite, en dépit des difficultés de la période, tous les sondages démontrent que, dans sa grande majorité, l'opinion publique de nos douze pays reste favorable à la construction de l'Europe. Elle la considère comme un phénomène irréversible. C'est vrai tout particulièrement des jeunes, pour qui l'Europe n'est ni une lubie ni un problème, mais une réalité dans laquelle ils s'intègrent et qui, pour eux, va de soi.

Ces deux éléments ne doivent cependant pas nous faire sous-estimer une certaine méfiance et des craintes réelles qui se développent dans certaines catégories socioprofessionnelles vis-à-vis de la construction communautaire, qu'il s'agisse des petits agriculteurs, des artisans, des demandeurs d'emplois des différents pays, et notamment de France, des patrons de petites entreprises. Beaucoup craignent l'échéance 1992-1993, beaucoup ont le sentiment d'être victimes d'un processus de marginalisation, et ils ont peur, souvent non sans raison, que la concurrence plus dure qui va résulter de l'ouverture des frontières ne les élimine. Ils ont le sentiment que l'Europe est une machine un peu impersonnelle dont ils sont exclus.

Il est vrai que cet état d'esprit, qui tend à se développer dans l'opinion publique, présente un certain nombre de risques majeurs. D'abord, il peut être le fondement d'une

renationalisation des politiques et susciter le développement de phénomènes de xénophobie qui encouragent, cultivent et entretiennent les extrémismes, notamment l'extrémisme de droite. Il peut aussi déboucher sur une tentation des gouvernements des États membres de pratiquer la politique du chacun pour soi, notamment dans le domaine industriel. Chaque fois qu'un Européen va chercher des alliés au Japon ou aux États-Unis pour éliminer sur le marché d'autres Européens, c'est, en quelque sorte, un échec pour l'Europe. En revanche, chaque fois que se développent des coopérations européennes, on sait bien qu'elles donnent des résultats considérables. On le voit notamment dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

L'autre risque, c'est que cette renationalisation des politiques ne débouche sur une impuissance collective pour les pays européens à répondre aux grands défis que nous jette le reste du monde : non seulement, défi des pays de l'Est, qui se démocratisent à grands pas, même si c'est parfois dans la douleur, mais aussi défi des pays en voie de développement qui voient parfois non sans crainte les priorités de la Communauté européenne se réorienter vers l'Europe centrale ils craignent que l'Europe ne tourne le dos à ce qu'elle a pu faire jusque-là pour les pays de l'hémisphère Sud.

Notre souci, madame le ministre, est que vous agissiez avec une détermination sans faille dans un certain nombre de domaines, et plus encore demain que vous ne l'avez fait jusque-là. Notre souci est que, avec les moyens somme toute modestes dont vous disposez, vous travailliez notamment en fonction de l'échéance de Maastricht, mais aussi pour notre propre pays, dans les directions suivantes. D'abord il est évident, et Charles Josselin a conclu par là, qu'il faut dissiper les faux débats, clarifier les enjeux. Il y a un immense effort d'information, d'explication et de formation à accomplir dans notre pays sur les questions européennes.

Je sais que vous avez à l'esprit, que vous avez même en projet, pour la fin de cette année et le début de l'année prochaine, un certain nombre d'initiatives importantes, et notamment de rencontres dont, j'imagine, vous nous parlerez tout à l'heure.

Dans la structure que vous avez voulu relancer avec le Premier ministre, les groupes d'études et de mobilisation, un travail en profondeur est effectué pour que des milieux socio-professionnels travaillent ensemble par rapport aux échéances de 1992 et 1993 et se solidarisent pour faire face aux grands défis de la période.

Il faut aller au-delà et développer, notamment vis-à-vis des jeunes, tout le réseau scolaire et universitaire, et entreprendre en faveur de nos propres fonctionnaires un énorme effort de formation sur les questions européennes. En effet, je suis frappé de voir combien des collègues élus de communes ou de régions dans les pays voisins peuvent s'appuyer sur des fonctions publiques où les responsables sont beaucoup mieux préparés que les nôtres à suivre les dossiers européens, à s'y attacher et à développer par là une compétence et une capacité d'action et de pression souvent beaucoup plus fortes que ne sont capables de le faire nos propres fonctionnaires français. Nous avons, en ce domaine, un retard considérable à rattraper, et je ne doute pas que nous ayons, les uns et les autres, à faire des propositions sur ce point.

En outre, nous devons agir, sur le contenu même de la politique européenne. Vous ne serez pas étonné que notre groupe donne une priorité absolue à tout ce qui touche à la vie quotidienne et à la situation au jour le jour des citoyens de l'Europe : la politique sociale, l'emploi, l'éducation. Il faut que, à Maastricht, le gouvernement français mène une bataille acharnée pour arriver à faire sauter le blocage, ce droit de veto qui, au Conseil des ministres européens, interdit depuis des années toute véritable harmonisation des politiques sociales européennes et retarde des avancées susceptibles de procurer des résultats positifs, non seulement dans les pays d'Europe les plus en retard mais aussi chez nous.

M. Charles Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes. Très bien !

M. Jean-Paul Bachy. Il faut aussi rapprocher les processus de décision européens du terrain et donc responsabiliser davantage les élus. Je ne reprendrai pas à ce sujet ce que vient de dire fort bien notre collègue Josselin, exprimant d'ailleurs j'en suis convaincu - les applaudissements qu'il a recueillis sur ces bancs le démontrent -, l'opinion de l'ensemble des groupes qui travaillent en bonne entente au sein

de la délégation qui s'occupe des affaires communautaires : mais je veux affirmer à mon tour qu'il faut conforter le rôle des parlements dans ce processus de décision.

Le parlement européen réclame à juste titre plus de pouvoir mais il n'est pas normal - cette question a été évoquée au Sénat il y a quelques jours, et elle devrait être creusée davantage à mon sens - qu'il puisse voter et répartir des dépenses, ce qui est toujours facile, en étant totalement irresponsable en ce qui concerne la détermination des recettes, en se défaussant sur les parlements nationaux de la partie la plus impopulaire et la plus délicate du travail budgétaire, à savoir le soin de voter de l'impôt.

M. Alain Lamassours. Très bien !

M. Jean-Paul Bachy. Au fur et à mesure que l'Europe se construit, il est normal que, peu à peu, un transfert de compétences s'opère des Etats nationaux vers la Communauté.

M. Gilbert Millet et M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Jean-Paul Bachy. Mais il n'est pas normal que les compétences perdues par les élus des parlements nationaux ne soient pas transférées à d'autres élus, en l'occurrence ceux du Parlement européen,...

M. Gilbert Millet. En effet !

M. Jean-Paul Bachy. ... car le processus de décision se perd dans une espèce de nébuleuse où l'on ne sait plus véritablement qui sont les responsables et où ceux qui décident, quand on les connaît, ne sont pas soumis régulièrement au contrôle politique des élus nationaux ou européens. Il s'ensuit les dérives, et l'Europe est perçue comme une construction technocratique, bureaucratique dans laquelle les citoyens ne peuvent plus se reconnaître. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Il faut donc associer davantage les parlements, européen et nationaux, au processus de décision, de même qu'il faut associer davantage les collectivités locales, et notamment les régions, au processus de construction européenne. Nous avons, au sein de la délégation pour les affaires communautaires, commencé à réfléchir sur cette question dont nous en débattons d'ailleurs demain dans notre réunion hebdomadaire.

L'enjeu est considérable parce qu'il touche aussi les mécanismes de la politique d'aménagement du territoire. Or, en cette matière, il faudra que nous sachions assez vite maintenant qui décide. Les collectivités territoriales ? Les gouvernements ? Bruxelles ? Selon quelle logique ? Selon quels mécanismes de solidarité ? A cet égard, les fonds structurels ont permis un certain nombre d'évolutions positives mais leur mise en œuvre souève également bien des difficultés.

Je conclus. Vous vous battez, madame le ministre, pour que l'Europe soit davantage une Europe des citoyens, avec une industrie autonome et forte, une Europe non pas destructrice mais créatrice d'emplois, une Europe plus solidaire. Dans cette bataille, nous savons que la France est déterminée, et vous aurez à cet égard le soutien sans réserve de notre groupe. Mais il faut gagner la bataille de Maastricht, car elle est importante. Nous ne doutons ni de votre détermination ni de celle de l'ensemble de votre Gouvernement. Voilà pourquoi nous approuverons sans hésitation votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Madame le ministre, l'examen des crédits alloués à votre ministère est surtout l'occasion pour les membres de cette Assemblée d'analyser et de juger la politique européenne du Gouvernement.

Pour ce qui me concerne, et, au-delà, pour ce qui concerne mon groupe, ce jugement - vous n'en serez pas surprise - est assez largement critique. Nous ne sommes pas satisfaits de la tournure que prennent les affaires communautaires, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que nous constatons que les intérêts de la France sont, au sein de la Communauté, de moins en moins bien défendus et que, plus largement les intérêts de la Communauté sont de moins en moins bien défendus dans le monde. Ensuite, parce que les négociations en cours - ou ce que nous en savons par la presse, car nous n'avons pas eu,

depuis le 19 juin, de débat au sein de cette Assemblée et, pour ma part, je le regrette - nous inspirent certaines inquiétudes.

Mon premier constat porte sur le fait que les intérêts de la France ne sont pas bien défendus au sein de la Communauté, dont le coût ne cesse de s'accroître. De trente-neuf milliards de francs en 1985, il est passé à soixante-dix milliards de francs cette année et il sera de plus de quatre-vingt-quatre milliards de francs dans le budget de 1992, soit une augmentation de 19 p. 100 qu'aucun autre poste budgétaire ne va enregistrer.

Or, au moment même où l'on assiste à cette envolée du prélèvement communautaire sur les ressources publiques, ce qu'a souligné M. Josselin précédemment, certains des avantages que la France retirait du Marché commun s'estompent, ou même, s'évanouissent. Tel est le cas principalement - mais pas exclusivement, de la politique agricole commune, qui est en train de se retourner contre nos agriculteurs. Ce n'est pas le seul exemple : dans d'autres secteurs, demain, d'autres entreprises vont souffrir de la politique conduite à Bruxelles. Je pense essentiellement aux entreprises du bâtiment, des travaux publics, de fourniture d'eau ou d'électricité aux collectivités locales qui vont devoir appliquer les directives adoptées ou à adopter dans le domaine des marchés publics. Le dispositif juridique institué par ces textes n'est pas favorable, on le sait, aux entreprises françaises. A-t-on entendu pour autant votre gouvernement protester contre ces textes ? Pas du tout ! D'ailleurs, on ne l'a pas davantage entendu protester récemment contre la menace brandie par Bruxelles d'une interdiction de fabrication des fromages français fabriqués au lait cru.

M. François Loncle. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Paul Bachy. C'est un bobard !

Mme Nicole Catala. On ne l'entend pas non plus, monsieur Bachy, ou alors je ne suis pas bien informée,...

M. Jean-Paul Bachy. En effet !

Mme Nicole Catala... dénoncer les menaces qui pèsent sur certaines des productions agricoles de nos départements d'outre-mer à l'horizon 1993, menaces qui sont pourtant bien réelles.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

Mme Nicole Catala. La Grande-Bretagne, elle, tout en étant membre de la Communauté, n'a jamais perdu de vue ses intérêts nationaux. L'Italie, elle, a su parfaitement tirer parti des fonds structurels pour développer ses régions défavorisées. L'Allemagne, elle, a su faire prendre en charge par la Communauté, une partie non négligeable du coût de la modernisation de l'ex-R.D.A. Si bien que, si l'on voulait être sévère, madame le ministre, on pourrait se demander si, avec un gouvernement socialiste, la Communauté est encore une chance pour la France !

M. Patrick Ollier. Et pour les zones de montagne !

Mme Nicole Catala. Malheureusement, les intérêts de la Communauté ne sont guère mieux défendus dans le monde par la Commission, par les autorités de Bruxelles.

Lorsqu'il évoque la politique commerciale communautaire à l'égard des pays tiers, M. Delors dit volontiers qu'il ne veut pas faire de l'Europe une forteresse. Belle déclaration, mais nous ne voulons pas, nous, d'une Europe ouverte à tous les vents, de cette Europe ouverte que nous impose actuellement la Commission. Par exemple, l'accord conclu par elle avec le Japon pour l'industrie automobile - accord qui n'a toujours pas été communiqué au Parlement - semble devoir emporter des conséquences tout à fait redoutables pour notre industrie automobile. J'espère que vous nous en parlerez tout à l'heure.

Comment accepter, d'ailleurs, au même temps que la Commission entrave l'industrie européenne, lorsque cette dernière cherche à se déployer à l'extérieur, comme cela vient d'être le cas avec l'affaire De Havilland ? En dépit des démarches que votre gouvernement dit avoir tentées, l'interdiction faite à Alenia et à l'Aérospatiale de racheter De Havilland a été maintenue, alors que la décision a été prise à partir d'analyses contestables et dans des conditions de transparence peu satisfaisantes - je cite textuellement les observations adoptées à ce sujet par la délégation de l'Assemblée pour les Communautés européennes.

Mais nous sommes aussi préoccupés, et ce sera le deuxième thème de mes observations, par l'issue des conférences intergouvernementales qui se déroulent.

Vont-elles aboutir à un remodelage limité du pacte communautaire ou à des transferts majeurs, à des abandons majeurs de souveraineté ? Nous nous posons toujours la question, car nous ne disposons pas aujourd'hui des éléments de réponse suffisants pour trancher ce débat essentiel.

Mais ce qui est sûr, c'est que nous ne laisserons pas des transferts de souveraineté vers Bruxelles s'effectuer à la sauvette, sans débat devant les Français, sans discussion sur les révisions constitutionnelles éventuellement nécessaires.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

Mme Nicole Catala. Ce que nous savons des négociations, essentiellement par la presse d'ailleurs, n'est pas sans nous inspirer certaines inquiétudes. D'abord parce que ces discussions risquent de manquer l'un des objectifs majeurs de ces conférences, qui devrait être d'améliorer le fonctionnement de la Communauté. Ensuite parce que les dispositions que vous envisagez d'accepter tournent véritablement le dos à l'Histoire.

L'un des buts de ces négociations, disais-je, est d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de la Communauté. Il s'agit de la rendre plus démocratique, en faisant reculer la technocratie, dont tout le monde se plaint. Or les réformes envisagées risquent fort, je le crains, de manquer cet objectif.

Certes, dans ces projets, nous approuvons la prééminence réaffirmée du Conseil européen, mais nous nous interrogeons sur la redéfinition des prérogatives respectives du Parlement européen et du Conseil des ministres. Est-il judicieux d'introduire dans leurs rapports une nouvelle procédure, celle de la codécision, qui risque de rendre les mécanismes de décision communautaires encore moins « lisibles » pour les citoyens ?

Est-il concevable de délimiter autrement les compétences du Parlement européen en différenciant de la matière « législative » une matière « réglementaire » dont le traitement lui échapperait ? En tout cas, si cette différenciation devait voir le jour, il ne me paraîtrait pas acceptable que toute la matière réglementaire soit purement et simplement soumise au pouvoir de la Commission.

Toutes ces questions nous préoccupent, comme nous préoccupe le fait que ne soit envisagée aucune réforme du mode d'élection des députés européens, pourtant très insatisfaisant dans notre pays puisqu'il n'établit aucun lien entre les élus et leurs électeurs. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Comme nous laisse sur notre faim le fait, déjà relevé par M. Josselin, que les discussions en cours ne mentionnent même pas la nécessité d'une meilleure implication des parlements nationaux dans le processus de décision communautaire. Ces lacunes nous semblent hautement regrettables.

M. Patrick Ollier. En effet !

M. Jean-Louis Debré et M. Alain Lamassoure. Très bien !

Mme Nicole Catala. Il est donc probable que le futur traité ne comblera pas le fameux « déficit démocratique » des institutions communautaires. Dans ces conditions, peut-on approuver une extension des compétences de la Communauté aussi considérable que celle qui est envisagée ? La réponse, vous le comprendrez, ne saurait être positive car nous ne pouvons accepter, sans crainte, d'étendre les prérogatives d'un organe supranational technocratique et qui risque de le rester.

Or les propositions luxembourgeoises, auxquelles on semble être revenu après l'abandon des propositions néerlandaises, étendent les compétences communautaires à de multiples domaines jusque-là réservés aux autorités nationales, comme la protection des consommateurs, la santé, la culture ou l'éducation. Si on va en ce sens, les zones de concours de compétences entre autorités communautaires et autorités nationales se trouveront très sensiblement accrues. Dès lors, un principe de répartition clair entre les compétences demeurées nationales et les compétences transférées à la Communauté sera nécessaire.

Or le principe de subsidiarité, mis en avant pour jouer ce rôle, ne peut le remplir de manière satisfaisante : si l'idée de subsidiarité est une idée explicative utile, on ne peut en tirer un principe opératoire sur le plan de la répartition des com-

pétences entre la Communauté et les Etats membres. En effet, tel qu'il est formulé, ce principe invite à une appréciation qualitative ou quantitative des actions envisagées, c'est-à-dire qu'il ne permet pas une distribution des compétences à la fois sûre et stable du point de vue juridique. Je ne crois donc pas qu'il puisse être retenu.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, madame Catala.

Mme Nicole Catala. Au total, il est à craindre que les réformes institutionnelles actuellement débattues, si elles sont appliquées, ne rendent pas la Communauté plus démocratique, plus compréhensible pour les citoyens, mais au contraire accentuent sa complexité, brouillent les pouvoirs et les responsabilités, et finalement accroissent les risques de rejet de la Communauté.

M. René André. C'est vrai !

Mme Nicole Catala. Ce risque existe, madame le ministre, car la Communauté, telle qu'elle fonctionne, porte de plus en plus atteinte aux traditions nationales, à la culture, aux modes de vie des peuples et met par là même en cause l'identité des nations...

M. René André. Tout à fait !

M. Gilbert Millet. C'est vrai !

Mme Nicole Catala. ... au moment même où la force du fait national s'impose à nouveau en Europe.

D'autre part, et nous le déplorons, les options que vous avez prises tournent le dos à l'histoire.

Vous avez choisi, en effet, de pousser à l'« approfondissement » de la Communauté avant d'envisager son élargissement. Cela signifie que les Etats membres vont devoir transférer aux institutions communautaires des fractions supplémentaires de leur souveraineté.

Ce sera le cas pour la monnaie, avec le traité sur l'Union économique et monétaire, dont je note au passage qu'il impliquera une révision constitutionnelle - ne nous y trompons pas - car la monnaie est une des composantes de la souveraineté.

Ce sera aussi le cas pour la future politique extérieure et de sécurité commune. Au demeurant, on voit bien que, par anticipation sur cette future politique commune vous vous accommodiez déjà de l'effacement de la France de la scène internationale. Comment expliquer autrement que notre pays n'ait pas reconnu l'indépendance des Etats baltes avant que ne se réunisse un conseil des ministres des Douze ? Comment expliquer autrement que la France ait été absente de la conférence de Madrid...

M. Alain Lamassoure. Hélas !

Mme Nicole Catala. ... alors que, nous disait-on l'année dernière, il fallait participer à la guerre du Golfe pour être présent à la table des négociations de paix ?

M. le président. Concluez, je vous prie.

Mme Nicole Catala. Je vais le faire, monsieur le président.

L'approfondissement, enfin, cela implique l'extension des compétences et des pouvoirs des rouages de la Communauté. Le fonctionnement de ces rouages est déjà insatisfaisant à douze. A quinze, ou à dix-huit, il deviendrait impraticable. Or les pays de l'A.E.L.E. frappent à la porte de la Communauté, sans parler de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie, qui aspirent aussi à en devenir membres. Cette aspiration ne pourra pas être satisfaite, et vous le savez bien, dans la Communauté « intégrée » que vous nous préparez : l'union monétaire, l'union politique, l'approfondissement vont renforcer le mur qui sépare des Douze les pays de l'Est libérés des régimes communistes. Plus l'intégration de la Communauté sera poussée, plus seront grandes ses disciplines économiques et ses contraintes juridiques, plus s'éloignera pour ces pays l'espoir d'en devenir membres.

M. François Loncle. C'est l'éternel discours gaulliste sur l'Europe ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Nicole Catala. Monsieur Loncle, vous êtes toujours aussi piteusement désagréable !

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues, et il vous faut conclure, madame Catala.

M. René André. Ce qu'elle dit est intéressant, monsieur le président.

M. André Dalehedde. Il ne faut pas confondre « intéressant » et « révélateur » !

Mme Nicole Catala. En faisant ce choix que nous récusons, le Président de la République - dont on sait combien il est désireux de léguer à l'histoire l'image de celui qui aura façonné une Europe fédérale - et le Gouvernement tournent le dos au grand mouvement qui anime l'Europe...

M. François Loncle. Gaullo-communiste, c'est la vérité !

Mme Nicole Catala. D'ailleurs, monsieur Loncle, je devrais prendre cela plutôt pour un compliment que pour une critique !

M. Jean-Louis Debré. Et M. Loncle est élu avec les voix communistes !

Mme Nicole Catala. Le Président et le Gouvernement, disais-je, tournent le dos au grand mouvement qui anime l'Europe et qui pousse ses peuples à s'unir, mais par des liens souples, respectueux des identités nationales. En vérité, ils tournent le dos à l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, dans quatorze mois, notre pays connaîtra un événement considérable avec l'entrée en vigueur du marché unique. Et des discussions se déroulent actuellement pour réaliser l'intégration européenne dans tous les domaines, spécialement dans la perspective du sommet de Maastricht, dont on dit qu'il sera décisif, mais dont l'Assemblée nationale, une fois de plus, n'est même pas saisie.

Quatorze mois, c'est encore suffisant pour mettre en cause le processus actuel qui malmène la France et les autres peuples d'Europe. Encore faut-il avoir la volonté de promouvoir une autre conception de l'Europe, une conception de gauche.

A ce propos, monsieur le ministre d'Etat, les anathèmes que vous avez proférés contre ceux qui ne partagent pas les conceptions européennes du Gouvernement n'y changeront rien : il n'y a pas que la voie libérale qui soit possible pour l'Europe et nous considérons que ce n'est pas celle-là qui lui est nécessaire.

D'ailleurs, pourquoi donc la construction actuelle provoque-t-elle dès aujourd'hui inquiétude, indifférence, sans parler de rejet ? Cette question est décisive car elle touche à la racine des difficultés actuelles.

Oui, qui dirige l'Europe aujourd'hui ? Autrement dit : qui la domine ? Vous connaissez la réponse : ce sont les marchands !

Vous savez bien que ces forces ont une nature qui ne souffre aucune exception : il leur faut tout dominer, absorber, concentrer. L'intégration qu'elles demandent - et qui est envisagée - correspond à ce besoin de domination qui leur est consubstantiel.

Et on retrouve là l'Allemagne, avec ses tendances que l'intégration européenne renforce. C'est elle qui « tient » l'Europe et non l'inverse.

M. Gilbert Millet. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Jusqu'à présent, seule l'agriculture vivait sous le règne d'une sorte de marché unique. Résultat : les agriculteurs ont montré ce qu'il en était en manifestant plus nombreux que jamais.

Car vous prétendez étendre cette démarche-là à tous les secteurs, cette démarche qui a fait fiasco !

Je vous le dis, monsieur le ministre et madame le ministre, sur ce chemin il n'y aura pas d'Europe ! Tout simplement parce que cette Europe-là, les peuples et les pays ne pourront pas l'accepter.

« L'Europe sera sociale ou ne sera pas », a-t-on dit. Très bien ! Mais où est donc cette Europe sociale qui ne remet pas en cause les acquis sociaux les meilleurs de chaque pays ? Elle n'existe pas, non pas à cause des raisons techniques que vous avancez, mais parce que l'Europe actuelle n'est pas celle de la coopération mais celle de la domination des plus forts.

Où est donc l'Europe que nous souhaitons, celle qui valorise les atouts de chaque pays ? L'actuelle Europe s'en prend à notre agriculture, à notre industrie, à nos services publics, à notre culture. Les choses en sont à ce point que, désormais, tous nos intérêts vitaux sont pris en tenaille.

Dois-je rappeler ici l'affaire De Havilland ? Le mauvais accord C.E.E.-Japon, accord verbal dont se félicite M. Nakao, ministre japonais du commerce international et de l'industrie, qui se réjouit « de l'engagement de la C.E.E. de n'imposer aucune restriction à l'investissement japonais » ?

Dois-je rappeler les pressions européennes pour démanteler E.D.F.-G.D.F. et votre réponse, madame le ministre, qui consiste à dire - petite musique légère - qu'« une concertation avec les entreprises concernées » sera engagée ?

Où est donc l'Europe de la sécurité, du non-alignement, qui œuvre hardiment à la coopération avec l'Est et les pays en voie de développement ?

Alors que les U.S.A. et l'Union soviétique détruisent des armes atomiques, alors que notre continent ne connaît plus de « menace », voilà que la France, tout spécialement, prône une politique de défense commune aussi dangereuse et coûteuse qu'archaïque.

Voilà que les pays du Sud voient venir de l'Europe, avec des armes, le soutien à des régimes corrompus qui dilapident les fonds publics qu'ils reçoivent, alors qu'il faudrait un immense effort de développement de ces pays - un développement souverain.

M. Jean Lacombe. Quel obscurantisme !

M. Jean-Claude Lefort. Où est donc la priorité absolue à cette aide proclamée par la conférence de Rome des parlementaires européens ?

Et l'Europe démocratique, où est-elle ?

Parce que l'Europe se fait pour quelques-uns, elle se fait par quelques-uns.

On décide de toujours plus loin, dans toujours plus d'opacité. Et on veut renforcer ce processus ! Quand donc le Parlement français sera-t-il non pas simplement informé - la belle affaire ! - mais consulté pour décider et contrôler ?

M. Bernard Bosson. Pour la ratification !

M. Jean-Claude Lefort. Quand donc les associations et organisations concernées par la construction européenne seront-elles consultées ?

La démocratie recule à mesure que votre Europe progresse. Le Parlement en est réduit à « une exécution pure et simple du droit communautaire ».

Le déficit démocratique commence ici-même, en France.

Et l'Europe respectueuse des Etats, des cultures, des identités nationales, où est-elle ? Vous voulez en finir avec la règle de l'unanimité qui est absolument indispensable pour préserver la souveraineté nationale. Cela est très dangereux. Car on ne fera pas l'Europe en défaisant la France. Regardez déjà la montée inquiétante des nationalismes, notamment dans notre pays.

M. François Loncle. Vous y contribuez !

M. Jean-Marie Daillet. Oui, tout cela est contradictoire.

M. Jean-Claude Lefort. La voie que vous avez choisie pour la construction européenne, madame le ministre, a ceci de fondamentalement pervers : elle est soumise aux volontés - aux quatre volontés - des grandes affaires.

M. Bernard Bosson. Mais non !

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Quatorze mois, c'est encore suffisant pour dire oui à une autre orientation européenne qui, basée sur la coopération de nations souveraines et associées, permettra que l'Europe se construise parce qu'elle sera en accord avec la majorité de chacun de ses peuples, parce qu'elle se fera pour les peuples et par les peuples.

Il faut donc que le Gouvernement fasse une pause dans le processus actuel. Vous me direz que c'est impossible. Je vous répondrai en reprenant ces mots de Sénèque, le philosophe : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on n'ose pas, c'est parce qu'on n'ose pas que les choses sont difficiles. » (*Murmures.*)

M. Jean-Marie Daillet. Osez !

M. Jean-Claude Lefort. C'est donc au nom d'une autre conception de l'Europe, - une conception positive, constructive, avantageuse pour chacun et pour tous, une conception progressiste et humaine - que nous sommes amenés à voter contre votre budget. Et nous souhaitons qu'un vaste et réel débat national puisse s'engager sur cette question. Elle est trop sérieuse pour rester dans l'ombre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Donc, un accord sera signé dans un mois à Maastricht : aucun gouvernement des douze pays ne pourra, en effet, prendre le risque de faire échouer le processus actuel.

Mais tous les défenseurs de la cause européenne, et ils sont nombreux dans cet hémicycle, sur presque tous les bancs, ont conscience que la véritable question est de savoir quel sera le contenu de cet accord et si, après Maastricht, on aura avancé ou non dans la voie de la construction européenne. Malheureusement, alors que nous devrions accueillir cette perspective avec espoir et enthousiasme, c'est plutôt le scepticisme et aussi une certaine amertume que je voudrais exprimer au nom du groupe U.D.F.

Amertume sur la méthode, car enfin, de tous les Parlements des Douze, le Parlement français est certainement celui qui, depuis le début, a été le moins bien associé à cette négociation capitale ! Je ne reprends pas ce qu'en a dit excellemment M. Josselin, président de la délégation pour les Communautés européennes, mais cette attitude du Gouvernement est assez incompréhensible. Elle est regrettable pour lui, monsieur le ministre d'Etat, car les sujets sur lesquels le Gouvernement n'est pas complètement isolé ne sont pas si nombreux que vous ayez pu dédaigner celui-ci. Elle est regrettable surtout pour la France, car lorsqu'on est douze autour d'une table, la délégation forte de positions ayant donné lieu chez elle à un grand débat public et à un vote massif de son Parlement a naturellement un pouvoir de persuasion plus grand que la délégation dont la position dépend uniquement de l'inspiration de son chef, surtout lorsque cette inspiration flotte.

Mme Nicole Catala et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Au moment où s'engagera cette négociation, la situation politique sera très différente de celles qui ont prévalu dans les grandes négociations européennes antérieures. En 1957, en 1979, et même en 1984, au moment de l'Acte unique, la France savait ce qu'elle voulait, l'Allemagne savait ce qu'elle voulait, et c'était d'ailleurs la même chose. L'Europe avançait.

En 1991, un pays sait ce qu'il ne veut pas, c'est la Grande-Bretagne. L'Allemagne sait un peu moins qu'avant ce qu'elle veut. On a parfois le sentiment, peut-être à tort, que si son cœur est à Bonn sa tête est à Berlin. Quant à la France, on sait ce qu'elle veut à court terme : un plus petit dénominateur commun. Mais après vous avoir écouté, monsieur le ministre d'Etat, nous ne savons toujours pas quelle architecture finale de la construction européenne correspond à l'idée française de l'Europe. Vous nous avez parlé des fondations et du premier étage, mais pas de l'architecture générale de la construction.

Mme Nicole Catala. C'est le brouillard !

M. Alain Lamassoure. Voulez-vous, *in fine*, une Europe centralisée ou décentralisée ? Prélèvera-t-elle, cette Europe, 1 p. 100 du produit intérieur brut, au lieu de 3 p. 100 aujourd'hui ? Ou 10 p. 100 ?

Cette Europe sera-t-elle régie par les institutions actuelles, après quelques améliorations, alors que plusieurs orateurs ont souligné leurs imperfections et leur caractère non démocratique ? Ou existera-t-il de véritables institutions démocratiques d'esprit fédéral comme le souhaite l'U.D.F. ?

M. François Loncle. Mais pas le R.P.R. !

M. Alain Lamassoure. Enfin, s'agira-t-il d'une Europe de douze, dix-huit ou vingt-quatre partenaires ? Ses frontières s'arrêteront-elles au fleuve Boug, au mont Oural ou à l'océan Pacifique ? Nous n'en savons rien.

Telles sont les raisons de notre amertume et si nous sommes malheureusement sceptiques c'est parce que nous avons l'impression que l'accord de Maastricht ne tranchera pas sur les sujets politiques fondamentaux qu'il faut pourtant dépasser pour avancer véritablement.

Permettez à l'élu du Sud-Ouest que je suis de prendre des comparaisons dans le rugby.

M. Gérard Gouzes. Nous allons battre l'Angleterre !

M. Alain Lamassoure. En ce qui concerne l'Union économique et monétaire, nous nous apprêtons à taper à suivre et pour ce qui est de l'union politique nous allons botter en touche.

M. Bernard Schreinar (Bas-Rhin). Bonne comparaison !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Et l'industrie ?

M. Alain Lamassoure. En effet, pour l'union économique et monétaire nous allons décider que nous déciderons dans quatre ans, sans savoir d'ailleurs ce que nous déciderons alors et avec qui !

M. François Loncle. Le prophète Lamassoure !

M. Alain Lamassoure. C'est ce qu'on appelle taper à suivre.

M. Gérard Gouzes. C'est ainsi que l'on marque les essais !

M. Alain Lamassoure. Quant à l'union politique, quelles suites donnera-t-on à la reconnaissance du principe de subsidiarité ? Allons-nous nous orienter vers une Europe très centralisée s'occupant de tout ou vers une Europe fortement décentralisée, ce que nous souhaitons ? Nous n'en savons rien.

En ce qui concerne les futures institutions de l'Europe, vous avez insisté, monsieur le ministre d'Etat, sur le fait qu'il fallait accroître les pouvoirs des trois grandes institutions communautaires. C'est exactement comme si pour réparer une diligence qui avance mal, on décidait, pour qu'elle aille plus vite, d'accroître à la fois le nombre des cochers, le nombre des chevaux et le nombre des roues. Dans ces conditions, ce n'est plus une diligence : on invente le chemin de fer ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Il a changé de sport !

M. Alain Lamassoure. Je prendrai un exemple en évoquant un problème tabou, dont on n'a pas parlé jusqu'à présent dans cette enceinte, dont on ne parle pas dans les conférences gouvernementales, celui du futur exécutif de l'Union politique européenne. J'illustrerai mon propos en m'appuyant sur deux crises actuelles dont les impacts sont différents sur la Communauté - l'affaire De Havilland et la crise yougoslave - en me bornant aux aspects institutionnels.

Le plus choquant dans l'affaire De Havilland est le caractère de l'organe qui a pris la décision. On aurait pu imaginer qu'une décision de ce genre relève d'une magistrature, de juges des affaires s'inspirant uniquement de critères juridiques - d'ailleurs mon groupe l'avait proposé devant le Parlement européen - ou de la compétence d'un organe politique, lequel serait alors politiquement responsable, directement ou indirectement, à l'égard des citoyens européens.

C'est d'ailleurs probablement ce que vous aviez présent à l'esprit, madame le ministre, en répondant, un mercredi après-midi, à une question d'actualité de l'un de nos collègues : vous avez critiqué alors ce que vous avez appelé l'idéologie libérale, naïve et étriquée qui avait inspiré la Commission. Quels enseignements de cet échec le sommet de Maastricht va-t-il tirer en ce qui concerne le rôle et la responsabilité de la Commission européenne ? Malheureusement aucun.

A propos de la crise yougoslave, monsieur le ministre d'Etat, j'ai eu l'occasion de rencontrer, il y a quelques semaines, le président du conseil en exercice, votre collègue M. Van den Broek auquel j'ai demandé ce qui aurait pu changer dans la manière dont la Communauté a appréhendé cette crise, si le texte sur l'union politique qui va sortir de Maastricht avait été en application cette année. Je voulais notamment savoir s'il aurait eu des moyens supplémentaires. Sa réponse fut, hélas ! un éclat de rire et il m'a répondu que cela n'aurait rien changé et que la Communauté n'aurait pas été en mesure d'être plus efficace.

Si ce que nous préparons ne doit même pas permettre d'améliorer notre gestion de crises de ce genre, à quoi sert tout ce travail ?

Au travers de la crise yougoslave, nous nous rendons compte que les Douze, lorsqu'il s'agit du maintien de la paix, sont comme des médecins qui parviennent à se prémunir des maladies contagieuses des autres, mais qui sont incapables d'aller soigner ces maladies chez leurs voisins de palier - ils ne sont d'ailleurs même pas d'accord sur le point de savoir s'il faut aller les soigner.

Or, monsieur le ministre d'Etat, une politique étrangère commune exige non seulement que les décisions soient prises à la majorité et non plus à l'unanimité, et vous avez eu raison de le souligner. Elle nécessite également un exécutif, un organe qui propose, qui inspire et qui exécute. Comment pourrait-on imaginer une politique étrangère sans un Roland Dumas européen institutionnalisé ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tel est le problème que je livre à votre réflexion. Toute la question sera de savoir si l'on doit avoir un seul exécutif ou deux, avec quel type de responsabilité - et responsabilité devant qui ! J'observe que la question n'a encore été posée par personne. Or tant que n'existera pas un exécutif démocratiquement responsable, aucune politique étrangère commune ne sera envisageable.

Ne sortiront pas non plus de Maastricht, des orientations plus claires sur la géographie de l'Europe future et sur le nombre de participants à l'union politique européenne. La grande question qui demeure, maintenant que nous savons que l'approfondissement de l'union sera, hélas ! faible à Maastricht, est celle de savoir si nous pouvons engager des négociations d'élargissement en restant dans cette Communauté insuffisamment approfondie.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Lamassoure !

M. Alain Lamassoure. Je conclus, monsieur le président.

Il s'agit également de savoir quel langage nous devons tenir et quelles réponses il conviendra de donner, dès l'année prochaine, notamment aux pays d'Europe centrale qui frappent à la porte et qui n'ont reçu jusqu'à présent de la France que des réponses inacceptables.

Monsieur le ministre d'Etat, lors de l'affaire du Golfe, le Gouvernement avait souhaité que s'exprime une unanimité nationale. L'opposition, en particulier le groupe U.D.F. s'y est prêté et le concours de nos votes n'a pas manqué dans une situation difficile qui exigeait effectivement cette unanimité. Mais, en ce qui concerne l'enjeu européen, plus particulièrement la conférence de Maastricht, nous sommes obligés de constater que le Gouvernement n'a fait aucun effort pour essayer d'obtenir le consensus qui serait pourtant nécessaire. C'est la raison pour laquelle, dans ces conditions, notre groupe marquera son refus de ces méthodes en rejetant votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Marie Cambacérés. Mauvais argument !

M. André Bellon. C'est moyen !

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. La Communauté européenne fait face à une exceptionnelle série d'échéances vitales : le sommet de Maastricht, l'Europe centrale et orientale qui frappe à sa porte, la réforme proposée de la politique agricole commune alors que, parallèlement, l'Uruguay Round et les pourparlers de paix de Madrid nous rappellent combien l'absence d'une Europe politique nous prive d'existence au niveau international.

Nous qui, monsieur le ministre d'Etat, ne faisons pas partie des « attardés de l'histoire » dont vous parliez cet après-midi, nous qui avons toujours, quels que soient les gouvernements, soutenu les avancées européennes, nous avons observé occasionnellement avec satisfaction mais fréquemment avec déception, les positions prises, au-delà de vous-même et de Mme le ministre, par le Président de la République et le Gouvernement face à ces échéances dont notre avenir dépend au plus haut point.

Certes, la France n'est pas seule. La Communauté se construit à douze. Il n'en reste pas moins que la vocation de la France est d'être l'un des principaux moteurs de la construction européenne. Or l'attitude française semble fri-

leuse et pose de nombreuses questions que je vais évoquer au travers de quatre thèmes dont le premier sera l'attitude vis-à-vis de l'Europe de l'Est.

La Communauté apparaît comme la seule réponse qui puisse être apportée à l'extraordinaire diversité de situations et à l'immensité de taille de la nouvelle Europe. Il ne faut, en effet, jamais oublier que le génie des pères fondateurs a été : d'inventer pour la première fois dans l'histoire de l'humanité une construction qui respecte et garantisse les identités nationales et locales, les droits des minorités, et qui, en même temps, efface les frontières ; d'imaginer un ensemble qui permette de conserver les valeurs nées du patriotisme, des identités de terroirs tout en interdisant le retour aux nationalismes avec leur cortège de haines et de guerres. C'est vers cette Communauté-là qu'affluent les demandes d'adhésion.

Certes, les difficultés sont considérables : incertitude sur l'évolution politique et sociale, obstacle économique puisque ces pays ne seront pas en mesure, avant longtemps, d'affronter la concurrence au sein d'un grand marché,

Pour autant, nous n'avons pas le droit de nous constituer en « club de nantis » qui aurait déjà ses pauvres et qui ne voudrait pas s'encombrer de nouveaux Européens. Nous ne pouvons pas refuser le respect et la dignité aux peuples d'Europe de l'Est en nous contentant de leur distiller des aides financières ou de simples accords d'association.

M. Patrick Ollier et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Marie Cambacérés. Double langage !

M. Bernard Bosson. Mais non !

La véritable générosité et l'imagination devraient amener la France à comprendre que ces Etats voient l'adhésion à la Communauté comme la manifestation nécessaire et décisive de leurs retrouvailles avec l'espérance.

L'espérance est une idée neuve en Europe centrale et en Europe de l'Est.

M. Jean-Marie Daillet. Voilà !

M. Bernard Bosson. Ne l'étouffons pas sous les astuces institutionnelles en forme de fausses fenêtres comme la confédération européenne.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Bernard Bosson. Ce n'est pas une telle proposition, rejetée par la quasi-unanimité des Etats d'Europe de l'Ouest comme d'Europe de l'Est qui peut répondre aux attentes, surtout lorsque, pour essayer de sauver l'idée, la France décrète que l'autre moitié de notre unique Europe mettra des dizaines et des dizaines d'années à rejoindre la Communauté. Vous savez bien qu'une telle perspective est à la fois trop tardive politiquement et trop proche économiquement.

Il ne saurait évidemment être question de procéder à un élargissement trop rapide qui interdirait tout progrès dans la voie de l'union politique déjà si difficile à réaliser à Douze. Ce serait d'ailleurs tromper les nouveaux adhérents que de leur offrir une Communauté inachevée qui se détruirait au fur et à mesure de ses élargissements. Nous devons accepter une construction européenne à géométrie variable, ce qui, reconnaissons-le, a déjà, dans la réalité, été largement le cas au cours de ces dernières années.

Mme Nicole Catala. C'est vrai !

M. Bernard Bosson. Pourquoi ne pas créer pour les Etats d'Europe centrale et eux seuls un statut que je qualifierais de « membres en devenir » et qui donnerait aux plus avancés d'entre eux sur le chemin de la démocratie et de l'économie sociale de marché la reconnaissance immédiate de leur appartenance à la Communauté et le droit à des sièges d'observateurs au conseil des ministres et au Parlement européen ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Bonne idée !

M. Bernard Bosson. Accepter d'accorder ainsi l'adhésion politique immédiate aux Etats qui répondent aux critères les plus stricts de la démocratie et du respect de la personne humaine...

M. Jean-Claude Lefort. La Turquie ?

M. Bernard Bosson. Je parlais d'Europe de l'Est !

... permettrait de leur faire accepter la longue durée qui les sépare de leur adhésion économique à la Communauté.

M. Jean-Pierre Fourré. Et le Conseil de l'Europe ?

M. Bernard Bosson. Parlez-en avec eux ! Ils considèrent comme une insulte de leur offrir uniquement le Conseil de l'Europe. Ils veulent aller au-delà.

J'aurais sincèrement voulu, face à ces bouleversements historiques, entendre cette réponse de la part de la France.

Le deuxième thème est l'attitude de la France à l'égard de l'union économique et monétaire. En effet, celle-ci est essentielle.

Il s'agit fondamentalement de réaliser une véritable monnaie unique européenne remplaçant nos monnaies nationales et représentant réellement la puissance économique et financière de nos pays.

M. François Loncle. Cela va plaire au R.P.R. !

M. Bernard Bosson. Et au parti communiste !

Je sais, madame le ministre, combien vous avez personnellement œuvré pour qu'avance cette union monétaire, et je tiens à saluer cette action, mais les conclusions vers lesquelles nous semblons aller sont très décevantes.

La première phase paraît sans intérêt.

La deuxième phase est sans véritable contenu. Il est certes question d'un institut monétaire européen, mais ses fonctions sont si ténues et si imprécises que l'on ne peut pas sérieusement parler d'embryon de banque centrale.

Quant à l'objectif d'unité monétaire, il semble aux dernières nouvelles qu'il serait énoncé non pas dans le traité, mais dans une simple déclaration annexe, procédure étrange s'agissant de la question qui est au cœur même de la réussite de l'éventuelle union.

Nous souhaiterions, madame le ministre, être rassurés sur la réalité de l'objectif d'unité monétaire et savoir si le Gouvernement français est prêt ou non à s'engager à six ou sept vers une monnaie unique sans attendre les positions des autres Etats des Douze.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Bernard Bosson. Le troisième thème est la position française sur l'union politique.

Si le projet marque quelques progrès intéressants tels le principe que l'union a vocation fédérale, l'idée que l'union a vocation à s'étendre à tous les domaines de politique étrangère et de sécurité, l'objectif de la définition à terme d'une politique de défense et quelques avancées institutionnelles, les progrès ne sont, hélas ! pas à la hauteur du contexte historique né des bouleversements survenus au cours de ces deux dernières années.

En matière institutionnelle, la France paraît avoir été parmi les pays les moins-disants pour élargir les pouvoirs du Parlement européen, pour étendre le domaine de la majorité qualifiée et pour donner à la Commission sa dimension politique.

Notre pays devrait proposer la réduction du nombre des commissaires, l'élection du président de la Commission par le Parlement européen, la nomination des commissaires par ce dernier sur des listes de noms établies par les gouvernements nationaux, ainsi qu'un véritable débat d'investiture sanctionné par un vote devant le Parlement européen au moment de la prise de fonction.

M. François Loncle. Mme Alliot-Marie n'est pas d'accord !

Mme Michèle Alliot-Marie. C'est cela la diversité !

M. Bernard Bosson. Mes chers collègues, on ne peut pas en effet à tout moment, comme nombre de ministres l'ont fait, se plaindre du caractère technocratique de la Commission et, en même temps, lui refuser toute évolution politique.

Il est indispensable que la Communauté renforce ses institutions car, j'insiste, si elle ne le fait pas, elle ne sera jamais capable de faire face aux conséquences des futures élargissements. Vous prenez tous deux, madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, une responsabilité historique en ne résolvant pas ces problèmes aujourd'hui, car c'est tout l'avenir non seulement de la Communauté européenne mais de l'Europe qui est mis en péril.

Il est une autre nécessité absolue : une politique étrangère, de sécurité et de défense commune.

La démarche franco-allemande effectuée à la mi-octobre, après trop d'incompréhensions entre nos deux Etats, nous paraît aller heureusement dans le bon sens, mais ce symbole est insuffisant. Il doit être conforté par une véritable réflexion en matière de politique étrangère commune, de sécurité et de défense européenne.

Nous avons besoin, dans le cadre de l'U.E.O., puis de la Communauté tout entière d'une industrie européenne d'armement, d'un système européen de renseignements et d'une force d'action rapide européenne à géométrie variable, c'est-à-dire non pas tant d'intégration de forces armées que d'états-majors travaillant ensemble, bâtissant des schémas, se préparant à agir ensemble et le faisant de telle sorte que l'on puisse ensuite décider des interventions à deux, trois, quatre, huit, neuf voire douze Etats.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé !

M. Bernard Bosson. Je conclus, monsieur le président.

Parallèlement, au niveau de l'O.T.A.N. nous devons absolument obtenir la réforme de l'alliance donnant naissance à un véritable pilier européen. Nous avons le devoir de relancer ce débat pour mettre fin à une politique qui se caractérise par l'immobilisme et l'absence de modernité.

La politique agricole : vous en connaissez l'importance en termes humains et en termes d'aménagement du territoire. Une réforme de la politique agricole commune est nécessaire pour permettre d'atteindre deux objectifs : une agriculture puissante, exportatrice, mais aussi un espoir du maintien d'une vie agricole sur tout le territoire et non pas d'une concentration des productions sur les seules zones les plus rentables.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Bernard Bosson. Les propositions de Bruxelles ne constituent certes pas la panacée. Elles méritent d'être profondément adaptées et modifiées. Mais je suis frappé par l'absence de vision et par le discours démagogique gouvernemental qui n'offre pas une chance réelle à l'agriculture et aux agriculteurs. Il y a là à nos yeux, je le dis tristement, manque d'idéal et d'audace. Nous créons là des anti-Européens par milliers dans le seul secteur où l'Europe avait construit une politique commune.

M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur. Il faut dire cela au R.P.R. !

M. Bernard Bosson. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, l'Europe, communauté respectueuse des identités nationales, est le seul projet qui puisse permettre à la France de regarder l'avenir avec confiance.

M. François Loncle. Très bien !

M. Bernard Bosson. Aussi, bien qu'étant dans l'opposition, nous voulons encore croire à votre capacité d'accélérer le cours des choses dans cette dernière ligne droite qui précède le Conseil européen de Maastricht.

Notre vote d'abstention (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), contrairement, monsieur le ministre d'Etat, à notre vote positif de l'année dernière, est un vote de méfiance. Il est surtout un appel lancé au Gouvernement de la France à un moment historique : vous avez un devoir, faire du traité de Maastricht le traité de Rome du XXI^e siècle. Je souhaite du fond du cœur que vous y parveniez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et socialiste.*)

M. André Bellon. La conclusion est bonne !

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. Après les considérants, on aurait pu s'attendre à un vote contre !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce que je viens d'entendre montre à coup sûr que l'Europe est au cœur du débat sur notre avenir.

Vous avez souligné, ici ou là, l'inquiétude de l'opinion publique vis-à-vis de la construction européenne. C'est vrai ! Mais je crois que cette inquiétude est souvent exploitée, et sciemment.

Je me félicite donc que l'examen du projet du budget du ministère des affaires européennes nous offre l'occasion de débattre ensemble de la construction européenne. Il est important, me semble-t-il, de mieux cerner les enjeux en laissant de côté les fausses querelles. Nous pouvons avoir et nous avons nos différences sur la construction européenne. Moi-même, je ne veux pas de n'importe quelle Europe. Ayons au moins dans cette assemblée le souci d'en discuter sur des bases dénuées de tout préjugé simpliste. Le devenir de notre continent mérite que l'on élève le débat.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le budget des affaires européennes est donc l'occasion de cette discussion ; j'aurais plutôt tendance à dire le prétexte, tant il est loin de couvrir l'ensemble des actions que mène le Gouvernement en Europe. En augmentation d'un peu plus de 21 millions par rapport à l'an passé, son montant s'établit cette année à 116 millions de francs. Pour l'essentiel, cette dotation recouvre deux types d'actions.

D'abord, la défense de Strasbourg comme siège du Parlement européen. On ne le répètera jamais assez, c'est une question essentielle pour la France.

Trois rubriques témoignent de l'effort qui continuera d'être mené pour la cause de la capitale alsacienne : des actions de promotion en faveur de Strasbourg - pour un montant de 2 millions de francs - qui prolongent l'amendement que votre assemblée avait voté l'an passé ; le versement des indemnités en faveur des représentants français au Parlement européen, qui connaissent ainsi une augmentation de 1,6 million de francs pour s'élever à 46,3 millions de francs ; la part de l'Etat, enfin, dans la prise en charge du coût de la desserte aérienne de Strasbourg dont le montant connaîtra une forte progression puisque la part de l'Etat passe de 24,3 millions de francs à 44,8 millions de francs.

Cet effort financier illustre notre détermination : au moment où les initiatives bruxelloises en faveur d'un hémicycle dans la capitale belge se concrétisent et où les pressions de nombreux milieux communautaires se multiplient pour que notre pays abandonne sa position de fermeté sur ce dossier, il est essentiel que votre assemblée manifeste sa volonté de ne pas renoncer à la défense de Strasbourg. Je peux vous dire que le Gouvernement demeure plus résolu que jamais à trouver une solution qui préserve les intérêts de la capitale alsacienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Patrick Ollier. Nous sommes d'accord !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Deuxième type d'actions : les actions d'information et de communication. Elles sont renouvelées à hauteur de 20,9 millions de francs et couvrent aussi bien la poursuite des opérations de documentation que le soutien aux associations qui militent pour la construction de l'Europe, comme le Mouvement européen ou le Comité d'action pour l'Europe pour ne citer que celles-ci. J'ai souhaité que ces actions se diversifient.

Ainsi, mon budget aide à la mise en place du futur « centre d'information sur l'Europe » dont nous manquons cruellement en France. Ce centre d'information sera ouvert début 1992. C'est une initiative conjointe du Gouvernement et de la Commission de Bruxelles.

Mon budget apporte aussi un soutien financier au développement des « groupes d'étude et de mobilisation » que le Premier ministre a lancés du temps où elle occupait la fonction de ministre des affaires européennes et dont elle a souhaité l'extension depuis son arrivée à Matignon.

Il faut enfin ajouter à ce budget deux manifestations qui doivent, je l'espère, mieux faire prendre conscience à notre pays de la réalité européenne et diffuser une information plus complète afin que la construction européenne ne soit plus caricaturée, ni ignorée, ni incomprise. Je dirai quelques mots sur ces deux initiatives.

La première de ces opérations, les « Rencontres nationales sur l'Europe » qui se tiendront début janvier à Paris, vise à lancer un débat national qui associera les représentants de toutes les forces vives de notre pays et organisera des liaisons avec quelques villes moyennes afin que soient prises en compte, dans les régions, les réalités de la construction européenne.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. J'espère que ces rencontres seront l'occasion d'entamer un dialogue - je n'ai pas la prétention d'épuiser le sujet en deux jours de débat - qui aura le mérite de poser de vraies questions en direction d'un plus large public et de placer chacun d'entre nous devant de vrais choix.

La seconde manifestation consiste à organiser au printemps prochain une « Journée de l'Europe » dans toutes les écoles de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Bernard Bosson. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. M. Bachy a souligné l'importance d'une meilleure information de notre jeunesse sur la construction européenne. Cette « Journée de l'Europe » supposera une large mobilisation de tout le personnel de l'éducation nationale à laquelle je travaille en étroite liaison avec Lionel Jospin. L'objectif en est simple : accoutumer nos enfants et, à travers eux, leurs maîtres et leurs familles, à penser à l'Europe en termes simples et familiers et leur faire prendre conscience que celle-ci est désormais, qu'on le veuille ou non, l'horizon quotidien et naturel de nos actions.

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne prends pas ces deux initiatives par hasard : elles sont destinées à répondre au besoin que nous ressentons tous - de nombreux orateurs s'en sont fait l'écho - de voir l'Europe s'incarner de manière plus concrète, plus vivante et cesser d'apparaître trop souvent comme un « monstre froid », une construction abstraite aux mains d'experts anonymes. Je ne veux pas, moi non plus, de cette Europe-là.

L'adhésion à l'Europe, j'en suis convaincue, ne pourra se faire que si nos concitoyens en comprennent l'intérêt pour leur vie quotidienne et y voient le fondement d'un authentique solidarité entre tous les habitants de notre continent. L'Europe doit en appeler autant au cœur qu'à la raison ; elle doit être comprise comme une réalité vivante qui s'inscrit dans un paysage familial et dessine peu à peu cette « Europe des citoyens » que le Président de la République a pris l'initiative de proposer au sommet européen de Fontainebleau en 1984.

Plusieurs de vos rapporteurs, et certains orateurs, M. Joselin, M. Bachy et M. Lefort, se sont interrogés sur le crédit dont souffrirait la construction européenne dans l'opinion. Permettez-moi quelques mots sur ce sujet que je crois en effet important.

Il me paraît d'abord nécessaire de prendre la juste mesure de l'inquiétude de l'opinion sur l'Europe. Cette inquiétude est réelle ; il ne faut pas la sous-estimer. L'Europe cristallise les craintes de certaines catégories devant l'avenir et plus précisément devant leur avenir. Ce sont les Français, qui se sentent les plus menacés dans leur profession et qui ont, le plus souvent, l'impression d'être les victimes des transformations de notre société, qui développent des sentiments anti-européens. A ceux-ci, je dirai simplement que je comprends leur désarroi, pour certains leur désespoir. Je peux même comprendre leur colère dès lors qu'elle procède de l'impression qu'ils ont d'être impuissants à renverser le cours d'une évolution qui les atteint de plein fouet. Mais je leur dis aussi qu'en accusant l'Europe ils se trompent d'adversaire. La responsabilité des hommes et des femmes politiques est de refuser les simplifications outrancières, de mesurer le danger pour notre démocratie et - je pèse mes mots - d'un débat réduit à l'anathème qui exploiterait le malheur de certains ou les instincts primaires que chacun d'entre nous porte en soi. Notre responsabilité, que j'espère partagée, est de résister à la tentation de faire de l'Europe le bouc émissaire commode de toutes nos difficultés.

Il reste que la grande majorité des Français est en faveur de l'Europe et comprend, sans connaître tous les détails souvent rébarbatifs des négociations, combien il est de notre

intérêt de faire l'Europe. Les justifications politiques et économiques qui ont inspiré la Communauté européenne n'ont pas disparu aujourd'hui. Après la Deuxième Guerre mondiale, c'est l'Europe qui a assuré la paix. Aujourd'hui, face aux bouleversements à l'Est, seules les solutions européennes peuvent éviter le retour au système des alliances, qui a provoqué les conflits meurtriers que l'on sait. Tel est le sens profond de notre engagement pour l'Europe : c'est la paix et le refus du retour à une Europe balkanisée. Le ministre d'Etat, en évoquant le conflit yougoslave, a été suffisamment clair pour me dispenser de répéter ce qu'il a dit.

En outre, dans un monde de plus en plus concurrentiel où la puissance se concentre toujours plus entre quelques nations ou quelques grands ensembles, les Européens doivent s'unir pour tirer le meilleur parti de leurs forces additionnées plutôt que de tenter leurs chances en solitaire. Il ne sert à rien d'échapper à cette évidence. Nos vieilles nations européennes, dont nous devons continuer à être fiers, ne feront fructifier leur expérience et ne parviendront à préserver leur identité que dans une alliance entre égaux, qui leur donnera les moyens d'être à parité avec les autres puissances mondiales.

La Communauté européenne a été une chance pour notre pays ; elle le demeure aujourd'hui. Vos rapporteurs en ont donné une démonstration, en particulier M. Malvy en parlant de l'agriculture et M. Le Déaut, en évoquant la recherche et la télévision à haute définition.

Je m'arrête un instant sur l'agriculture. Nous pouvons dire, après votre rapporteur de la commission des finances, que l'agriculture française ne serait pas ce qu'elle est sans les aides européennes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et communiste.*)

M. René André. C'est le passé ! Où est l'avenir ?

M. Gilbert Millet. Elle en reçoit moins qu'elle ne donne !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le budget de notre pays reçoit quatre à cinq milliards de francs par an de plus pour l'agriculture que ce qu'il donne. Le mécanisme de la préférence communautaire et celui des restitutions ont permis et permettent à notre pays d'être le deuxième exportateur mondial de céréales, avec plus de vingt millions de tonnes exportées annuellement.

M. René André. Parlez-nous donc de l'avenir !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous devons prendre garde, en critiquant la Communauté, d'éviter les amalgames malheureux et de sous-estimer tout le profit que notre pays a déjà retiré, et peut continuer de tirer d'une construction européenne en pleine évolution. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. René André. Que la Communauté évolue également !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Certains s'inquiètent de voir notre contribution au budget communautaire s'accroître de manière rapide et conduire à un solde négatif pour notre pays.

Sur ce sujet, l'exposé de votre rapporteur, M. Malvy, était incontestable. Il a fait une description rigoureuse et responsable de la situation et a refusé de reprendre à son compte les propos excessifs qui avaient été tenus dans d'autres enceintes. En effet, la contribution française au budget de la Communauté a fortement augmenté. Mais, nous ne devons pas nous tromper. Cela résulte du choix qui a été fait en février 1988 - je dis bien février 1988 - lors d'un conseil européen où siégeaient aussi bien le Président de la République que le Premier ministre d'alors, M. Jacques Chirac, d'apporter un soutien aux pays du sud de l'Europe pour favoriser leur développement économique.

M. Bernard Bosson. C'est tout à notre honneur !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. En effet, c'est à notre honneur !

Nous avons fait, à ce moment, le choix de fournir une aide substantielle aux nouvelles démocraties d'Europe orientale et centrale. Ces décisions devaient être prises. Nous ne devons pas sous-estimer les bénéfices politiques et économiques qu'elles peuvent assurer à notre pays.

L'effort communautaire en direction des pays de l'Est a permis un partage du fardeau que nous aurions été bien en peine d'assurer à nous tous seuls. Cette augmentation budgétaire est le résultat de décisions prises par le conseil des

ministres en toute connaissance de cause pour permettre à la Communauté de mener une politique étrangère à la mesure du rôle que lui assignent les pays d'Europe centrale et orientale. Je dirai même que c'est un miracle que cette politique ait pu être assurée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire votée pour la Communauté il y a maintenant quatre ans.

M. Germain Gengenwin. Vous pourriez applaudir un peu, messieurs les socialistes !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Cette défense de l'Europe, que j'estime nécessaire, car conforme à l'intérêt de notre pays, ne doit pas être aveugle. Les discussions communautaires paraissent trop souvent dictées par des considérations abstraites ou par une idéologie libérale qui ferme les yeux par dogmatisme sur la réalité économique d'aujourd'hui. Ceux qui s'auto-proclament les champions de la libre concurrence, dans le monde d'aujourd'hui, sont souvent, au demeurant, les plus protectionnistes.

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il importe donc d'agir en gardant à l'esprit que notre objectif demeure un accroissement de la solidarité européenne et non pas sa lente dilution dans une vague zone de libre échange aux contours et aux objectifs mal définis.

J'en suis d'accord avec les orateurs qui se sont exprimés, la vraie question est la suivante : quelle Europe voulions-nous construire ? Pas n'importe quelle Europe, assurément. Je vais vous dire l'Europe voulue par le Gouvernement : d'abord, un marché intérieur équilibré par des politiques communes plus volontaires ; ensuite, une communauté économique qui se transforme en une union politique ; enfin, une communauté qui s'ouvre aux autres pays européens, sans renoncer à ses ambitions et à celles d'une intégration forte.

Équilibrer le marché intérieur est la première de nos priorités. A mon avis, 1993 ne peut se limiter à un bilan qui se mesurerait au nombre de directives adoptées. Il faut, au contraire, assurer au grand marché européen un profil qui entraîne l'adhésion de nos industriels et de nos consommateurs et évite de leur donner le sentiment d'être bridés par une bureaucratie tatillonne.

Pour cela, il me paraît essentiel de défendre un certain nombre de principes :

Le premier est celui de la préservation du service public. Les réflexions de M. Malvy et de M. Le Déaut au sujet du monopole d'E.D.F. et de G.D.F. sont pertinentes.

M. René André. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le Gouvernement a déjà fait valoir auprès de la Commission la nécessité de prendre en compte la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la protection des consommateurs, les considérations liées à l'aménagement du territoire ou le maintien d'investissements à long terme. Je crois pouvoir affirmer que nos interlocuteurs à Bruxelles se déclarent prêts à un vrai dialogue avec nos entreprises afin de prendre en compte tous les éléments de notre raisonnement.

Deuxième principe : des actions industrielles d'envergure. Vous avez été nombreux, presque tous, je crois, à évoquer l'affaire De Havilland qui montre en effet l'absurdité d'une conception étroitement juridique de la concurrence que le Gouvernement n'a pas hésité à critiquer.

M. Patrick Ollier. Mais critiquer, ce n'est pas suffisant !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le risque est bien, dans ces domaines, télévision haute définition, électronique ou d'autres encore, que 1993 ne libère un vaste marché d'où les industriels européens seraient absents faute d'avoir su se mobiliser. Il nous faut donc encourager les industriels eux-mêmes sans lesquels, à l'évidence, rien ne sera possible. Il nous faut aussi agir auprès de la Commission pour que les efforts industriels soient encouragés et non point entravés. Il nous faut enfin persuader nos partenaires au sein des Douze qu'il y va de l'avenir de l'économie européenne et qu'un effort d'orientation, loin de remettre en cause le libre jeu du marché, peut au contraire le renforcer en donnant naissance à des « champions » industriels européens capables de rivaliser avec leurs concurrents étrangers et d'offrir ainsi un vrai choix.

Ne nous y trompons pas, la perspective du Marché unique est à l'origine d'une véritable dynamique de coopération, de fusions et d'acquisitions. Je rappellerai simplement que la

France est le premier investisseur étranger dans les *Länder* orientaux de l'Allemagne. Les accords passés par Usinor avec des sidérurgistes allemands, la création par Aérospatiale et la firme allemande M.B.B. du groupement d'intérêt économique Eurocopter, l'alliance Matra-A.E.G., la vitalité de la société franco-britannique G.E.C.-Alsthom, tout démontre la mise en place, lente mais résolue, d'une authentique industrie européenne dont notre pays est très largement partie prenante.

Ces considérations valent également, bien entendu, pour le secteur de la construction automobile. Mme Catala et M. Lefort se sont notamment interrogés sur l'accord récemment conclu entre la Communauté et le Japon en craignant d'y voir une atteinte aux intérêts européens. L'accord en question préserve nos intérêts à condition de savoir mettre à profit la période qui nous sépare de la fin de ce siècle pour relever les atouts de notre industrie automobile au niveau de compétitivité requis. L'accord passé avec les autorités japonaises fournit les garanties nécessaires puisqu'il fixe une période de transition jusqu'à la fin de 1999, période pendant laquelle, je le rappelle, les importations de voitures japonaises sont gelées à leur niveau actuel. Cet accord prend aussi en compte les véhicules construits en Europe, les fameux « transplants », et si ces transplants dépassent le niveau convenu, le montant des importations directes sera réduit d'autant.

Mme Nicole Catala. Est-ce bien sûr ?

M. René André. C'est ce que disent les Japonais !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Madame, je ne dis rien à la légère du haut de la tribune de l'Assemblée ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. René André. Ce ne serait pas la première fois qu'on entendrait en cet endroit des choses pas tout à fait exactes !...

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Sans cet arrangement, les règles du G.A.T.T. condamnaient notre système de protection nationale. Sans cet arrangement, nous étions soumis au risque d'une libéralisation complète et définitive de notre marché. L'Europe, en permettant aux Douze d'avoir une attitude commune face au Japon, nous offre le répit nécessaire, indispensable, pour muscler notre industrie automobile et être prêt pour le rendez-vous du siècle prochain.

Le rééquilibrage du marché intérieur passe aussi par la dimension sociale de la construction européenne. Je rappellerai brièvement l'adoption de la charte sociale au Conseil européen de Strasbourg, la présentation par la commission de son programme d'actions. Des textes importants concernant l'hygiène, la santé et la sécurité des travailleurs ont pu être adoptés grâce à l'usage de la majorité qualifiée mais d'autres - je pense à la protection des femmes enceintes sur leur lieu de travail - n'ont pas pu être adoptés encore car leur adoption requiert l'unanimité.

M. Jean-Claude Lefort. Ainsi, tous les mauvais coups sont permis !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est la raison pour laquelle la France a déposé une contribution sur la table de la conférence de l'union politique, demandant que toutes les questions relatives à l'organisation individuelle et collective du travail puissent désormais faire l'objet de décisions à la majorité qualifiée. (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

M. René André. Cela se retournera contre nous !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Mais, bien entendu, la réalisation du grand marché ne suffit pas. Nous voulons, notamment depuis le développement des événements à l'est de l'Europe, transformer notre communauté économique en une communauté politique. Tel est le sens des deux conférences intergouvernementales en cours dont le Gouvernement souhaite qu'elles se concluent à Maastricht sur un accord substantiel. M. le ministre d'Etat vous a déjà exposé cet après-midi les objectifs que poursuit le Gouvernement en ce domaine.

Aux interrogations que vous avez été nombreux à renouveler tout à l'heure, je me bornerai à apporter les observations suivantes : pour ce qui concerne l'union économique et monétaire évoquée notamment par M. Ehrmann, les problèmes en suspens paraissent désormais bien cernés. Ils

concernent pour l'essentiel les modalités de passage à la phase finale de l'union, qui ne doivent pas aboutir à remettre en cause le processus irréversible qu'il s'agit de mettre en place avec l'adoption du futur traité. Nous veillerons à ce que l'engagement d'aller vers l'union économique et monétaire soit clair pour tous ceux qui souscrivent aux objectifs de l'accord. Il est probable, en effet, que le Royaume-Uni demande une exemption. Nous voulons que le caractère définitif de cet engagement soit affirmé avec fermeté, même si doivent être prévus éventuellement, pour tel ou tel pays, des arrangements de transition permettant les adaptations économiques nécessaires. Pour le reste, nous devons nous assurer de la mise en place d'un pouvoir économique solide face au pouvoir monétaire que représentera la future banque centrale européenne.

S'agissant de l'union politique, les questions non résolues, quoi que l'on en dise ici ou là, ne sont pas plus nombreuses que pour l'union économique et monétaire. Elles touchent cependant à l'essentiel car de leur solution dépend la capacité des Douze à mettre en place un dispositif qui s'engage réellement et irrévocablement dans la voie d'une union à vocation fédérale où les Européens apprendront à agir ensemble dans le respect des particularités de chacun. Nos objectifs sont ambitieux, tant en ce qui concerne l'extension des compétences communautaires à des domaines aujourd'hui à peine défrichés tels que la culture, l'éducation ou la protection des consommateurs qu'en ce qui concerne le renforcement des institutions et leur évolution vers un fonctionnement plus démocratique.

Mais c'est bien sûr à propos de la politique étrangère et de la sécurité commune que les Douze doivent avoir le courage d'être novateurs et de réaliser le « saut qualitatif » qui marquera un tournant sans ambiguïté dans la construction de l'Europe. C'est dans ce domaine surtout qu'il est important de savoir si les membres de la future union sont décidés à parler d'une seule voix et à renforcer leurs moyens d'actions.

Les Douze sont-ils prêts à se doter d'instruments nécessaires à l'élaboration d'une authentique diplomatie européenne, en prévoyant, en particulier, la possibilité du vote à la majorité qualifiée pour les mesures d'application ? Sont-ils en mesure d'envisager une identité commune de défense qui puisse déboucher, à terme, sur une véritable défense européenne, ce qui implique que les membres de la future union politique acceptent de discuter de ces questions au sein de l'Union de l'Europe occidentale.

Des réponses apportées à ces questions, dépend en grande partie le succès de Maastricht.

Monsieur Bosson, vous nous avez reproché d'être frileux. Prenons garde à la surchauffe et à la fuite en avant ! Vos propos et vos recommandations me paraissent inspirés par le souci très louable d'aller aussi vite que possible dans la construction européenne. Nous devons prendre garde que notre ambition, qui est grande, n'ignore pas la réalité des négociations et la position de nos partenaires. Soyons d'autant plus sincères entre nous que nous partageons le même engagement et la même ferveur pour la construction européenne. A quoi servirait une surenchère sinon à nous donner bonne conscience face à un idéal communautaire que nous partageons tous, mais qui n'a de chances d'aboutir que si nous savons le faire progresser de manière réaliste.

Je le répète, attention ! Parce que le « tout ou rien » est souvent la meilleure manière de ne rien faire. Nous voulons faire l'Europe. C'est pourquoi nous refusons de recourir à de fausses audaces qui pourraient nous conduire à de vraies impasses. (« Très bien ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Marc Dolez. Bonne formule !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. En écoutant Mme Catala, je me disais que les discussions internes à l'opposition sur la construction européenne ne devaient pas manquer de sel ! (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. René André. Et les vôtres !

Mme Nicole Catala. Regardez sur votre gauche, madame le ministre ! Je ne crois pas que M. Chevènement soit sur la même longueur d'ondes que vous !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Cette remarque anime un débat que je sentais s'enliser dans les torpeurs d'une soirée qui s'avance.

M. Jean-Louis Debré. Il s'enlisait à cause de votre discours, madame !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* C'est mesquin !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Debré, vous m'aviez habituée à plus de courtoisie !

A M. Lamassoure qui a prétendu que le Parlement n'était pas suffisamment associé aux négociations, je répondrai que, dans ce domaine, il faut éviter les idées reçues et s'en tenir aux faits. Et les faits sont têtus : il n'y a pas à la Chambre des Communes plus de débats sur l'union politique qu'à l'Assemblée nationale. Mon collègue britannique auprès de qui je m'en suis enquis, m'a donné des chiffres que j'ai comparés avec le nombre des débats que nous avons eus.

M. Alain Lamassoure. Ici, il n'y en a eu aucun en six mois !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Et je ne parle pas des séances de commissions auxquelles M. Dumas et moi-même nous sommes rendus pour exposer l'état de nos travaux. Beaucoup de vos collègues, présents ce soir sur ces bancs, peuvent en témoigner, monsieur Lamassoure.

J'ajoute que je n'ai jamais refusé d'informer les membres de cette assemblée chaque fois que cela m'a été demandé. Je confirme ici, à nouveau, ma disponibilité et m'engage à continuer. Nous aurons d'ailleurs un débat le 27 novembre prochain sur Maastricht : il constitue sans doute la meilleure réponse à ces critiques.

C'est, en effet, du succès de Maastricht que dépend la capacité de la Communauté à aborder de front les défis qui sont ceux de l'Europe de demain.

Le défi le plus important est l'ouverture de la Communauté vers les autres pays européens. Nous touchons là à la dialectique entre l'approfondissement et l'élargissement, deux tendances trop souvent présentées comme contradictoires alors qu'elles sont en réalité les deux faces d'une seule et même évolution.

L'approfondissement sans élargissement, ce serait pour l'Europe des Douze encourir le reproche d'égoïsme et susciter le risque d'un autre « rideau de fer » séparant désormais en Europe les pays nantis des nations en situation économique plus précaire.

L'élargissement sans approfondissement risquerait d'être pour les Douze la remise en cause de la construction européenne et sa lente dilution dans une simple zone de libre échange qui marquerait un vrai recul.

A vouloir élargir l'Europe sans l'approfondir, sous prétexte de l'adorer, on l'assassinerait !

M. Charles Josselin, *président de la délégation pour les Communautés européennes.* Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Avec les pays de l'A.E.L.E., nous venons de conclure les discussions instituant l'espace économique européen.

Aux pays d'Europe centrale et orientale nous tentons d'apporter une réponse adaptée à leurs besoins sans courir le risque de diluer nos principes dans une adhésion qui serait prématurée. J'ai parlé tout à l'heure, je n'y reviendrai pas, des accords d'association entre les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté européenne. Ces accords sont la meilleure façon de préparer l'adhésion future de ces pays à la Communauté. Comme le Président de la République a eu l'occasion de le dire lors d'un récent voyage en Allemagne de l'Est et dans d'autres interventions publiques, nous n'opposons pas le moindre veto, le moindre obstacle, à l'adhésion de tous les pays européens démocratiques à la Communauté.

Mais il ne suffit pas de faire de ce thème un objet d'incantation ni de tenir à ce sujet des propos romantiques. Il faut faire en sorte que cette perspective puisse devenir un jour une réalité, sans que les pays d'Europe centrale et orientale ne voient leur économie laminée par des contraintes que nous jugeons difficiles à supporter pour nous-mêmes, et sans que la Communauté ne se dissolve et ne nie sa propre existence. Voilà la réalité du débat. Voilà pourquoi le Président de la République a demandé, pour l'an prochain, un rapport sur les conditions et les délais d'une adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la Communauté.

Ces considérations montrent bien qu'il nous faut agir avec souplesse. En attendant que l'Europe puisse contenir, dans une même organisation, tous les pays qui le souhaitent, la confédération européenne, parce qu'elle vise à favoriser une approche paneuropéenne de problèmes concrets qui ne peuvent être résolus qu'au niveau de l'ensemble de l'Europe, parce qu'elle pourrait être un forum de dialogue politique, est plus que jamais d'actualité et, chaque jour, un plus grand nombre de personnes s'y rallient.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ne cherchons pas à réduire nos ambitions, de peur de limiter l'Europe à une entreprise médiocre et de relancer le jeu stérile des zones d'influence dont nous savons trop qu'il a été porteur de conflits et de crises. Je souhaite que nous choisissions, au contraire, les formes les plus variées de coopération, axées autour de la Communauté européenne, non pas que celle-ci soit l'alpha et l'oméga de la construction européenne, mais parce que c'est bien la Communauté qui peut être le môle autour duquel se mettra en place graduellement la nouvelle organisation du continent.

M. Lamassoure a regretté tout à l'heure que nous ne puissions donner une vision définitive de l'architecture européenne. C'est la sagesse ! Il y a encore trop d'incertitudes, le contexte est beaucoup trop mouvant pour que nous puissions nous prononcer aujourd'hui avec exactitude sur ce que sera l'architecture du continent européen en l'an 2000.

Essayons en revanche de bâtir des relations souples et diverses, adaptées aux véritables besoins, sans préjugés et sans *a priori* pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité partout en Europe.

Là est la responsabilité de notre pays comme de nos partenaires de la Communauté. Si nous savons le faire, et ce n'est pas facile, nous aurons réussi à bâtir l'Europe du XXI^e siècle.

Nous sommes aujourd'hui à une période charnière de l'histoire. Ou nous réussirons, ou nous échouerons. Sachez en tout cas que la détermination du Gouvernement est entière et que le prochain sommet européen de Maastricht sera en effet une étape décisive dans cette évolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Daillet et M. Alexis Pota. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. L'Europe sociale est pour un grand nombre de nos collègues un objectif fondamental assigné à l'Europe. De ce point de vue, l'adoption de la charte des droits sociaux fondamentaux, à l'initiative de la France, est un acquis important, mais l'on ne saurait en rester là.

Quelles initiatives la France compte-t-elle prendre en ce sens, madame le ministre, et, en particulier, quelle place occupe l'Europe sociale dans les négociations préparatoires au prochain sommet européen de Maastricht ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion, et je vous en remercie, de préciser nos objectifs concernant l'Europe sociale.

Ainsi que je l'ai indiqué, nous souhaitons qu'un nombre plus important de décisions soient prises à la majorité qualifiée. Cela nous paraît en effet indispensable pour arriver à faire voter les textes d'application de la charte sociale européenne qui a été adoptée à Strasbourg. Faute de quoi, cette charte resterait une coquille vide.

Nous avons déposé une contribution dans laquelle nous demandons que l'ensemble des questions relatives aux conditions individuelles et collectives du travail passent à la majorité qualifiée. Nous avons également demandé que l'harmonisation des régimes de sécurité sociale soit poursuivie.

Nous avons dans ce domaine beaucoup de difficultés à nous faire entendre de nos partenaires. Un tout petit nombre de pays seulement nous soutiennent. Nous avons fait de cet élément une toute première priorité de la négociation et, lundi dernier, j'ai rappelé à quel point la France considérait que c'était un élément essentiel du futur traité sur l'union

politique. Il nous sera difficile d'obtenir tout ce que nous demandons, mais j'ai bon espoir que le futur traité marquera tout de même un progrès décisif en ce sens.

Nous avons proposé des modifications de texte. Nous avons également demandé que l'Europe fasse un effort particulier en faveur de certaines catégories. Il ne s'agit pas de modifier le traité mais simplement d'essayer d'orienter les actions communautaires de façon plus décisive en faveur notamment des handicapés. Pourquoi, par exemple, ne pas réfléchir à la politique européenne des transports en prenant en compte les problèmes posés aux handicapés, ainsi, bien entendu, qu'à d'autres catégories d'exclus comme les chômeurs de longue durée ?

Nous allons bien entendu continuer notre pression dans toutes les enceintes du Conseil pour qu'une telle dimension soit concrètement prise en compte.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré :

M. Jean-Pierre Fourré. Après les bouleversements historiques de 1989, voici donc venue l'heure des choix décisifs pour la nouvelle architecture européenne. De tout côté, en effet, la réflexion s'engage sur les conséquences politiques, économiques et stratégiques qu'il convient de tirer de ces événements majeurs afin de bâtir une nouvelle Europe qui réponde aux espérances des peuples.

Par l'expérience unique qu'il a acquise depuis plus de quarante années d'existence, en particulier dans le domaine de la sauvegarde des droits de l'homme et de la démocratie, par la vive attraction qu'il exerce sur les pays de l'Europe centrale et orientale qui, progressivement, le rejoignent, le Conseil de l'Europe, qui approche des trente Etats membres, apparaît aujourd'hui comme la seule institution véritablement paneuropéenne susceptible de servir de fondement à la future confédération européenne.

Je regrette, madame le ministre, en tant que président de la délégation française au Conseil de l'Europe, que vous n'avez pas cité cette organisation dans votre intervention, mais nous avons pris connaissance avec satisfaction des déclarations faites par M. le Président de la République à l'hebdomadaire *L'Expansion*, il y a quelques jours, selon lesquelles l'Europe a besoin « d'un Conseil de l'Europe aux compétences élargies, creuset de ce qui pourrait devenir la Confédération ».

Pouvez-vous me confirmer, d'une part, que la politique du Gouvernement à l'égard du Conseil de l'Europe se traduira désormais par un soutien à l'élargissement de ses activités dans une perspective confédérale et, d'autre part, que la France appuiera les propositions présentées par Mme Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe, en vue d'accroître de manière significative les moyens budgétaires de cette organisation pour 1992, afin de lui permettre de faire face à ses missions nouvelles ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion de préciser notre position sur le Conseil de l'Europe. J'aurais dû en effet citer cette organisation qui joue un rôle extrêmement important, et encore plus depuis deux ou trois ans puisqu'elle est la première institution européenne à laquelle ont pu adhérer les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, certaines en tout cas.

C'est surtout la seule institution ayant une assemblée parlementaire, où se rencontrent des parlementaires d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est. C'est très important parce que c'est bien entendu d'abord dans les assemblées que se réalise la démocratie. Que l'apprentissage de la démocratie par des parlementaires de ces pays puisse être fait au Conseil de l'Europe me réjouit personnellement !

Je vous remercie d'avoir cité les récents propos du Président de la République. Il est clair, en effet, que le Conseil de l'Europe pourra être le creuset de la future Confédération. Ce ne sera pas le seul organe de la future confédération mais, à partir du moment où celle-ci ne doit pas être une institution lourde mais un lieu de rencontre, elle devra avoir des relais pour mettre en place les politiques qu'elle aura décidées.

Dans les domaines que vous avez cités, notamment les droits de l'homme, certaines coopérations culturelles, certaines formes de coopération sociale, qui figurent parmi ses vocations prioritaires, le Conseil de l'Europe sera en quelque

sorte le bras séculier de la Confédération. Dans d'autres domaines, ce pourra être la Communauté ou d'autres institutions.

Le Conseil d'Europe pourrait ainsi trouver dans cette fonction de creuset de la Confédération l'occasion de renouveler son rôle.

La France a déjà considérablement augmenté sa contribution budgétaire au Conseil de l'Europe. Bien entendu, nous ne comptons pas ne pas faire cette année ce que nous avons fait l'an dernier. C'est une institution qui nous paraît très importante et nous allons certainement continuer à la soutenir.

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. L'histoire de l'Europe apparaît comme une longue succession de guerres entre les nations, dont les frontières évoluaient au gré des victoires qu'elles remportaient ou des défaites qu'elles subissaient, et qui changeaient aussi d'alliances à la faveur de traités toujours éphémères. De grands conflits - faut-il le rappeler - ont encore marqué ce siècle. Nous savons ce qu'ils ont coûté ! Sans doute est-ce un peu pour cette raison que nous attachons tant de prix à l'amitié franco-allemande.

Mais, au-delà de toute considération affective, la France et l'Allemagne savent qu'elles sont et doivent rester les deux piliers de l'Europe que nous voulons construire. De la solidité des liens qui les uniront dépendra celle de la Communauté.

Le 14 octobre, le Président de la République française et le chancelier de la République allemande ont invité les autres membres du Conseil européen à préparer la réunion qu'ils tiendront à Maastricht pour avancer sur le chemin de l'union politique, en leur adressant des projets de textes, dont le principal concerne la sécurité et la défense.

Il est évident que toute union politique exige une communauté de vues sur la sécurité et la défense, et, si possible, une communauté de moyens. Cet objectif devrait être d'autant plus facile à atteindre que nous avons aujourd'hui à réviser les conceptions sur lesquelles nous vivions en fonction de l'évolution politique du monde et des dangers potentiels qu'elle peut laisser prévoir.

Elle exige aussi une volonté commune que la France et l'Allemagne ont affirmée par leur décision de coopération militaire. Cette coopération existait déjà. Elle était concrétisée par une brigade au caractère hautement symbolique puisqu'elle rassemblait des soldats français et des soldats allemands dont les pères et les grand-pères s'affrontaient autrefois.

Comment, madame le ministre, envisage-t-on de constituer autour de ce noyau, dans le cadre de l'U.E.O. et de l'Alliance atlantique, un véritable corps européen de défense, indispensable à une Europe politique ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sont en effet des initiatives répétées du Président Mitterrand et du Chancelier Kohl qui ont permis à la conférence sur l'union politique de faire des avancées décisives dans ce nouveau domaine si important de la politique étrangère de la future sécurité et défense commune de l'Europe. La dernière de ces initiatives date du 16 octobre.

Il s'agit d'abord de demander au Conseil européen de définir dans le traité une liste des domaines dans lesquels l'Europe devrait avoir des politiques communes. Il s'agira ainsi de déterminer les politiques que nous voulons mettre en place en commun, les décisions de principe que nous voulons prendre entre nous et les décisions d'application qui devront être prises à la majorité.

Nous avons par ailleurs proposé à nos partenaires que, pour matérialiser la future identité européenne de défense, l'on institue un lien organique entre la Communauté et l'Union de l'Europe occidentale afin que l'U.E.O. puisse devenir en quelque sorte le bras séculier de la Communauté dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Vous avez fait allusion au projet franco-allemand de créer, au-delà de la brigade qui existe depuis quelques années, un corps d'armée européen, d'ailleurs ouvert à d'autres Européens. C'est une initiative qui, lorsqu'elle sera concrétisée, aura une très grande portée pratique et qui a déjà une portée symbolique forte. Il ne faut pas la concevoir comme une remise en cause de la réalité de notre engagement dans l'Al-

liance atlantique. Nous voulons développer une identité européenne en matière de défense. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ce genre d'avancée. Mais nous savons qu'elle doit se faire en articulation étroite avec l'Alliance atlantique.

J'espère que, lors du prochain Conseil européen de Maastricht, nous arriverons à inscrire dans le traité les deux éléments fondamentaux que j'ai rappelés et que, simultanément, nous arriverons à réaliser avec l'Allemagne, et, j'espère, avec d'autres, des avancées concrètes et pratiques qui matérialiseront notre engagement de vouloir avoir un jour une défense européenne.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Madame le ministre, nous voici une fois de plus à la veille d'un sommet européen d'une importance capitale, qui aura lieu les 9 et 10 décembre prochains, et il nous faut une nouvelle fois constater dans cette enceinte que la plus grande incertitude règne toujours sur le rôle européen de Strasbourg.

Les Alsaciens sont en colère parce qu'ils ont été particulièrement déçus. Ils avaient foi dans les engagements du chef de l'Etat. L'ensemble des forces vives de la région s'est mobilisé pour Strasbourg, pensant avoir un soutien inconditionnel de l'Etat. Hélas ! Cela n'a pas été le cas.

Il est sûr que la fixation définitive du siège du Parlement européen n'est pas du seul ressort du gouvernement français. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de décisions importantes tendant à renforcer les chances de Strasbourg d'être choisi sont de son ressort et ne sont pas prises pour autant. Ainsi, la lecture du chapitre du budget consacré aux interventions de l'Etat en faveur de Strasbourg laisse perplexité sur la volonté effective du Gouvernement.

Promouvoir Strasbourg, c'est bien : encore faut-il préciser que la somme qui y sera consacrée sera au même niveau qu'en 1991. De plus, chacun sait que la promotion est loin de suffire et qu'il est indispensable que le soutien de l'Etat soit accompagné de décisions concrètes, surtout sur les grands dossiers d'infrastructure. Or, sur ces dossiers, votre budget, madame, est plus que discret.

D'abord, mais je ne ferai qu'évoquer ce point, laissant à mon collègue Marc Reyman le soin de vous en entretenir tout à l'heure, quel soutien le Gouvernement va-t-il apporter à la construction du nouvel hémicycle ? Ne peut-il aller au-delà d'une garantie d'emprunt, d'ailleurs difficile à obtenir si l'on en juge par les longues palabres qui entourent le renouvellement du contrat triennal « Strasbourg ville européenne » ?

Ensuite, et c'est là l'essentiel de mon propos, si votre budget traduit à première vue un effort sur le premier des grands dossiers d'infrastructure, à savoir les liaisons aériennes, il reste muet, comme l'ensemble du budget de l'Etat, sur celui des liaisons ferroviaires à grande vitesse.

M. le président. Posez votre question, monsieur Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). J'y viens, monsieur le président.

En ce qui concerne la desserte aérienne de Strasbourg, la subvention allouée par l'Etat est en forte augmentation puisqu'elle double. De prime abord, cela paraît encourageant. Encore faut-il préciser que cette somme permettra tout juste de couvrir les déficits d'exploitation tant sur les lignes régulières, comme Bruxelles, Milan ou Londres, que sur les vols spéciaux. Elle ne permettra en aucun cas d'envisager pour 1992 l'ouverture de nouvelles lignes pour améliorer la desserte de Strasbourg. Où est alors l'effort supplémentaire pour conforter sa situation par rapport à celle de Bruxelles ? Cette subvention permet à peine de maintenir le *statu quo* !

Enfin, quand le Gouvernement fixera-t-il un véritable échéancier pour la construction du T.G.V. Est ? Chacun sait que l'existence de cette liaison ferroviaire à grande vitesse serait un atout et un argument de poids qui permettraient de consolider la situation de Strasbourg. Pourquoi le budget ne le prévoit-il pas ?

Madame le ministre, pendant que le gouvernement français réfléchit, hésite, la capitale belge s'équipe, avec parfois le concours de grands groupes français, et assoit sa position afin que son choix finisse par devenir incontournable. Ne faites pas de promesse sur ces grands dossiers, il y en a eu déjà beaucoup trop ! Mais si la France n'abandonne pas Strasbourg, dites-nous concrètement ce que le Gouvernement

compte faire pour Strasbourg et pour l'Alsace ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République. Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, j'ai rappelé les efforts budgétaires réalisés par le Gouvernement en faveur de l'équipement de Strasbourg. J'ajouterai simplement quelques observations.

D'abord, le bâtiment I.P.E. III destiné à la presse est maintenant pratiquement prêt. Ensuite, nous sommes engagés dans la construction d'un hémicycle, un bâtiment spécial pour le Parlement européen, afin qu'il n'ait plus à partager ses installations avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Pour ce bâtiment, dit I.P.E. IV, les discussions sont en cours, notamment un compromis avec le Parlement européen, et nous en sommes au stade du montage financier du projet.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Cela fait longtemps !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Peut-être ! Mais on ne peut pas s'engager à la légère, sans savoir ce que le Parlement européen lui-même souhaite faire de ce bâtiment !

Vous avez évoqué les constructions qui sont en cours à Bruxelles. Je vous ferai observer qu'elles ont débuté sous le gouvernement de M. Chirac, à une époque où l'on aurait sans doute pu agir plus efficacement qu'on ne le peut aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Nicole Catala. Nous ne gouvernons pas à Bruxelles !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Certes, mais il eût été probablement possible d'intervenir davantage.

Mme Michèle Alliot-Marie. La décision avait été prise antérieurement !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous sommes maintenant placés devant la réalité suivante : Bruxelles sera dotée de bâtiments qui pourront être utilisés par le Parlement européen.

Notre gouvernement a fait des propositions. Elles n'ont pas encore été acceptées à cause d'un veto du gouvernement belge. Or, vous le savez aussi bien que moi, ces questions requièrent l'unanimité.

Nous ne désespérons pas de convaincre nos partenaires. Nous avons le droit pour nous puisque nous ne demandons rien d'autre que la consécration de ce qui existe depuis maintenant trente-cinq ans : la tenue des sessions du Parlement européen à Strasbourg.

Croyez que nous prenons toutes les dispositions pratiques susceptibles de conforter le rôle de Strasbourg. Je ne les détaillerai pas ici.

Je me bornerai à souligner que, à la suite du rapport de M. Villain, différentes mesures ont été prises pour améliorer tant l'hébergement que la desserte aérienne et ferroviaire de Strasbourg.

J'ai moi-même demandé à un haut fonctionnaire du département, M. l'ambassadeur Lecourtier, de me faire un rapport sur l'application de ces mesures : ce qui nous a conduits à prendre certaines dispositions pratiques pour faire en sorte que les parlementaires européens se sentent mieux accueillis et puissent mieux travailler à Strasbourg.

Dans ce domaine, nous devons unir nos efforts pour essayer de faire entendre raison au gouvernement belge et aux parlementaires belges, de façon que soit confirmé le siège du Parlement européen à Strasbourg. En même temps, nous reconnaitrions définitivement le siège de la Commission et du Conseil à Bruxelles.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Et le T.G.V. ?

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, les assises du textile et de l'habillement qui se sont tenues en septembre dernier à Paris ont fait apparaître de façon aveuglante que, malgré les mesures nationales prises

pour assurer le maintien et le développement de ces industries, ces dernières continuaient à subir des fermetures d'entreprises et des réductions d'effectifs.

Les représentants européens présents à ces assises n'ont pu que constater, comme les participants, élus et dirigeants d'entreprises, la très grande mollesse de la Communauté européenne. C'est ainsi que les droits de douane à l'entrée de la Communauté sont les plus faibles, comparés à tous ceux qui existent ailleurs, et que des années s'écoulaient avant que les autorités de Bruxelles n'acceptent de constater officiellement les situations de *dumping* caractérisé. Les dirigeants des entreprises font des efforts remarquables de modernisation et d'exportation, mais tous ces efforts se heurtent à une concurrence totalement inégalitaire.

Ma question est simple et précise : le Gouvernement a-t-il l'intention d'assurer le maintien de ces deux secteurs industriels qui représentent en France un poids économique et social comparable à celui de l'industrie automobile et qui emploient des salariés sur de nombreux sites provinciaux ?

Quelle volonté le Gouvernement va-t-il donc manifester pour faire comprendre à la Communauté européenne la nécessité du maintien de ces deux secteurs industriels, pour que la Communauté amène le G.A.T.T. à une attitude moins destructrice de nos industries, pour qu'en toute hypothèse les centaines d'entreprises et les centaines de milliers de salariés de ces industries du textile et de l'habillement continuent à avoir un avenir ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, les éléments de l'accord qui avait pu être trouvé au moment de la réunion du Heysel en décembre 1990 sont toujours la base des négociations. Et je crois me souvenir qu'à l'époque - cela n'a pas été, je crois, démenti depuis - les parlementaires qui suivent de près les intérêts de ces secteurs importants de notre industrie avaient trouvé que c'étaient de bonnes bases de négociations. Ces bases n'ont pas changé, et nous restons très vigilants.

Par ailleurs, la Communauté européenne a signé, en juillet 1991, un accord renouvelant l'accord multifibres pour une période de dix-huit mois. Ce n'est pas rien, car cela n'allait pas de soi.

Enfin, la Commission a récemment présenté une communication proposant aux pays membres une stratégie globale pour soutenir ce secteur, dans la perspective de l'ouverture du marché européen du textile et de l'habillement, notamment lors de l'expiration de l'accord multifibres.

Je noterai, pour terminer, que la Commission vient d'accepter la prolongation de nos deux taxes parafiscales sur le textile et l'habillement.

J'espère que ces précisions répondront à vos préoccupations. Sachez en tout cas que je serai toujours disponible pour examiner plus en détail avec vous, si vous le souhaitez, les problèmes qui peuvent se poser à ce secteur de notre industrie.

M. le président. La parole est à M. Marc Reyman.

M. Marc Reyman. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, pour affirmer sa volonté de maintenir à Strasbourg le siège du Parlement européen, le conseil municipal de la ville avait décidé, à l'unanimité, de lancer un concours international d'architectures pour un immeuble comprenant un hémicycle, des salles de réunion et des bureaux.

Le 16 mai dernier, le jury de ce concours a retenu un projet. Le terrain est disponible. Les plans et les maquettes sont prêts. Le coût de cette réalisation a été estimé à 1,5 milliard de francs.

Les collectivités locales strasbourgeoises, ville et communauté urbaine, ne peuvent envisager de financer seules un tel investissement sans garantie financière de l'Etat.

Il y a deux ans, interpellant le Gouvernement, je demandai la construction à Strasbourg de cet hémicycle destiné exclusivement au Parlement européen. Une telle dépense fut jugée inutile, à l'époque, par le ministre chargé des affaires européennes.

Depuis, fort heureusement, nous pouvions croire que la position du Gouvernement avait évolué, mais cette évolution n'apparaît pas dans le projet de budget qui nous est proposé. Je m'étonne et m'inquiète de n'y trouver aucune disposition, aucun engagement montrant aux différents gouvernements des Etats membres de la C.E.E. et aux parlementaires euro-

péens que le gouvernement français est garant de la politique volontariste menée par les élus strasbourgeois pour la construction d'un immeuble destiné à fixer définitivement le siège du Parlement européen à Strasbourg. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, j'ai déjà partiellement répondu à cette question.

Je préciserai simplement que le montage financier du projet du futur bâtiment du Parlement européen a été plus long que prévu. Il est maintenant en voie d'achèvement. Le Gouvernement examine, bien entendu, le problème de la garantie financière.

Ces procédures, qui demandent un examen précis et détaillé, prennent du temps. Soyez assuré que la détermination du Gouvernement de défendre par tous les moyens, y compris par des décisions concrètes, la vocation de Strasbourg comme capitale européenne n'a pas faibli et ne faiblira pas.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, s'il se révèle impossible de trouver une solution au drame yougoslave, la construction européenne, à laquelle nous avons consacré ce débat, risque de perdre en crédibilité.

Il semble que, aujourd'hui même, le conseil des ministres de la Communauté devait prendre des décisions drastiques. L'une des plus difficiles, et qui n'avait pas encore obtenu l'unanimité, était l'embargo sur les livraisons pétrolières à l'armée fédérale yougoslave, qui se trouverait ainsi empêchée de poursuivre ses attaques en Croatie.

Cette décision a-t-elle pu être prise aujourd'hui ? Elle est indispensable si l'on veut que cesse une tuerie dont l'Europe ne manquerait pas de pâtir.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur Caro, le conseil des affaires générales a entendu un rapport de la Commission.

Celle-ci formulait une série de propositions concernant les sanctions à prendre contre les républiques constituant la Yougoslavie qui ne respecteraient pas le cessez-le-feu et qui n'accepteraient pas de s'engager dans le processus de paix proposé par la Communauté.

Il est entendu que dès vendredi, à l'occasion de la réunion qui se tiendra à Rome et à laquelle assisteront la plupart des ministres des affaires étrangères de la Communauté, une décision définitive sera prise dans l'hypothèse où la réunion qui se tenait aujourd'hui à La Haye n'aurait pas été suivie d'effet.

C'est donc vendredi que vous aurez une complète réponse à la question que vous m'avez posée.

M. Jean-Marie Caro. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Alexis Pota.

M. Alexis Pota. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, l'accélération du rythme de la construction communautaire au cours des dernières années, la prise en compte tardive des problèmes spécifiques des régions d'outre-mer contribuent à renforcer l'impact des négociations en cours pour assurer leur développement économique et social.

Les retards maintes fois dénoncés du P.O.S.E.I.D.O.M. sont pénalisants pour nos agriculteurs et ne font que renforcer l'image négative d'une technocratie bruxelloise peu encline à régler de manière pragmatique les contradictions évidentes entre la notion de grand marché intérieur et la situation des régions ultrapériphériques.

Je souhaite que le Gouvernement se montre plus ferme à l'avenir sur les délais de mise en œuvre des décisions du Conseil.

Par ailleurs, si je me réjouis du partenariat mis en place par M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, pour la préparation des programmes

communautaires, son approfondissement au niveau de l'ensemble des textes qui régissent les rapports entre les D.O.M. et la Communauté s'avère nécessaire.

A ce titre, je vous propose la création d'un comité de préparation et de suivi des dossiers communautaires associant les représentants locaux. Ce comité se réunirait deux fois par an et permettrait, en amont de la définition de la position française, de consulter de manière systématique les D.O.M.

Ce comité correspond tout à la fois à une exigence sur le plan politique, dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation, et à un besoin, afin de contribuer à une meilleure information réciproque.

Madame le ministre, il faut chercher bien souvent dans une mauvaise communication la source des incertitudes que soulève l'échéance du 31 décembre 1992 dans les D.O.M.

Je conclurai sur quatre points précis.

Premièrement, je souhaite connaître les démarches que le Gouvernement français a effectué ou effectuera pour que les régions d'outre-mer bénéficient dans le cadre de l'espace économique européen des prêts à taux bonifiés que les pays de l'A.E.L.E. mettront à la disposition des régions les plus défavorisées de la Communauté.

Deuxièmement, je demande instamment que les délais d'acheminement des crédits communautaires, malgré les améliorations récemment apportées, soient notablement réduits. Ainsi, à la Réunion, les collectivités locales ont supporté plus de 40 millions de francs d'agios bancaires au titre des avances sur fonds communautaires.

Troisièmement, je souhaite connaître la position française quant à l'ouverture des droits de cabotage aux compagnies communautaires pour les D.O.M., suite à la position de la Commission du 17 juillet 1991. Vous n'ignorez pas qu'une telle proposition a été favorablement accueillie et soutenue au niveau de nos régions.

Quatrièmement, je vous demande enfin si, dans le nouveau traité de l'union économique et monétaire, l'article 227, alinéa 2, du traité de Rome prévoyant l'intégration adaptée des régions ultrapériphériques à l'Europe sera reconduit.

Je vous remercie par avance, madame le ministre, des réponses que vous m'apporterez sur ces différents points.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, le Gouvernement s'est montré particulièrement soucieux de maintenir une concertation étroite avec les élus et les représentants des départements d'outre-mer, dont nous connaissons l'inquiétude à propos de la réalisation du grand marché de 1993.

M. Le Pensec a conduit, à plusieurs reprises, des missions d'élus des départements d'outre-mer à Bruxelles pour examiner avec les membres de la Commission les principaux problèmes concernant nos régions d'outre-mer.

Vous avez vous-même rappelé que les cadres communautaires d'appui dans les départements d'outre-mer ont été définis en partenariat par le Gouvernement et les élus et que des réunions de concertation se tiennent semestriellement sur ce sujet. Cela est d'autant plus important que les fonds structurels alloués aux départements d'outre-mer ont doublé à la suite des décisions de février 1988.

En outre, un responsable a été spécialement désigné au sein de notre représentation permanente à Bruxelles pour suivre l'ensemble des dossiers intéressant les départements d'outre-mer.

Le Gouvernement est prêt à examiner votre suggestion de créer un comité associant les élus. J'y suis personnellement favorable et j'appuierai, au sein du Gouvernement, cette proposition.

Vous m'avez posé quatre questions précises.

Sur l'espace économique européen, les prêts bonifiés que les pays de l'A.E.L.E. consentiront ont été limités aux quatre pays les plus défavorisés de la Communauté : l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Il est vrai que les départements d'outre-mer ne sont pas éligibles. Pourquoi ? Nous y avons, bien entendu, songé, mais nous nous sommes rendu compte que toute autre formule aurait conduit à des surenchères, notamment à des demandes d'autres régions, comme le Mezzogiorno italien et que, s'agissant de ce débat purement financier, il aurait été alors très difficile de conclure.

En revanche, nous avons été très attentifs à protéger les intérêts spécifiques des départements d'outre-mer dans l'ouverture aux pays de l'A.E.L.E. Par exemple, malgré de très fortes pressions norvégiennes, j'ai personnellement veillé, au dernier stade de la négociation, à ce que nous évitions toute concession sur la crevette, compte tenu de l'importance de ce produit pour la Guyane. Nous avons également obtenu de nos partenaires de l'A.E.L.E. des concessions sur des produits particulièrement importants pour les départements d'outre-mer, notamment les fleurs coupées, les bananes, l'ananas, le rhum agricole.

A votre deuxième question, je répondrai que le Gouvernement partage le souci que vous avez exprimé quant au délai d'acheminement des crédits communautaires et que nous avons attiré l'attention de la Commission sur cette question. Bien entendu, nous continuons à travailler pour que ces délais soient réduits.

Quant à la proposition de la Commission, en date du 17 juillet 1991, sur le troisième « paquet » aérien, qui concerne l'ouverture des droits de cabotage aux compagnies communautaires dans l'ensemble de la Communauté, y compris, par conséquent, dans les D.O.M., je vous dirai que le Gouvernement a réservé un accueil de principe favorable à cette proposition sous réserve qu'il y ait adéquation entre l'offre et la demande. Le Conseil doit arrêter sa décision avant le 30 juin 1992.

Enfin, l'article 227, alinéa 2, du traité de Rome, prévoyant l'intégration adaptée des régions ultra-périphériques à l'Europe, sera bien reconduit dans le nouveau traité sur l'union économique et monétaire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. « Le Conseil est dépositaire de la légitimité », déclarait ce matin M. Roland Dumas. Mais il se trouve, madame le ministre, que les parlements nationaux n'ont pas le sentiment de pouvoir exercer une influence sur la définition de la position de leurs gouvernements en matière de politique européenne.

M. Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale auprès des Communautés européennes, a exprimé excellentement un point de vue partagé sur tous ces bancs, si j'en juge par les applaudissements qu'il a recueillis. Beaucoup, et non des moindres, découvrent l'ampleur des transferts de pouvoirs opérés au profit de la Commission, par exemple à propos de l'affaire De Havilland.

Dans son rapport, M. Josselin écrivait qu'il faudrait au minimum prévoir une procédure d'information des parlements nationaux par les instances communautaires, de manière à leur permettre, sur les textes importants, de débattre de manière approfondie avant que la décision en Conseil des ministres ne soit conclue.

Prenons l'exemple de la Commission. Je vous citerai une statistique qui concerne l'année 1987 : la Commission a produit 3 655 règlements, 23 directives, 4 212 décisions. On peut se demander, dans tous ces domaines, ce qui reste des pouvoirs du Parlement. Cette question se posera de façon encore plus aiguë avec l'approfondissement et l'élargissement envisagés des compétences communautaires.

M. Josselin a insisté sur le fait que les traités devraient prévoir l'implication des parlements nationaux. Fort bien ! Je pourrais vous demander quelle place le traité réservera à l'application du principe de subsidiarité, qui est au cœur du débat sur la place des parlements nationaux.

M. le président. Veuillez poser votre question.

M. Jean-Pierre Chevènement. J'y venais, monsieur le président...

M. le président. Je n'en doute pas !

M. Jean-Pierre Chevènement. ...et vous m'avez devancé d'une seconde. (Sourires.)

Je bornerai ma question à deux points.

Le Gouvernement français compte-t-il intervenir pour redresser une situation due au fait que le compromis luxembourgeois du 20 juin, qui sert de base aux travaux des conférences, ne fait nulle mention du rôle des parlements nationaux ? Ma question rejoint celle de M. Josselin.

Par ailleurs, je me suis demandé s'il fallait attendre du Conseil de Maastricht qu'il reconnaisse le rôle des parlements nationaux ? Ne pourrait-il y avoir une initiative du Parlement ? J'ai écrit à M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, car il me semble que nous devons remédier nous-mêmes à un déficit démocratique qui devient de plus en plus insupportable.

Mme Nicole Catala et M. Jean-Louis Debré. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je lui ai proposé de créer une commission permanente au sein de l'Assemblée nationale, mais, vous le savez, la Constitution limite à six le nombre des commissions permanentes, ce qui pose un problème.

Mme Nicole Catala. Il y a une délégation.

M. Jean-Pierre Chevènement. Certes, mais elle ne peut pas jouer le rôle d'une commission permanente.

M. Jean Lacombe. Ça dépend !

Mme Nicole Catala. Si !

M. Jean-Pierre Chevènement. Au lieu de créer une septième commission, ce qui nous obligerait à engager une réforme constitutionnelle, procédure lourde qui risquerait de s'enliser, nous pourrions regrouper la commission de la défense et celle des affaires étrangères, comme l'a fait le Sénat. Vous savez très bien que c'est en 1958 qu'on a créé une commission de la défense, eu égard aux événements de l'époque. Cela obéirait à une certaine rationalité, car la défense est là pour soutenir la diplomatie. Nous pourrions ainsi créer une commission des affaires européennes qui aurait compétence pour émettre des avis *a priori* sur tout projet de règlement et de directive.

M. le président. Monsieur Chevènement, vous avez commencé à poser votre question il y a une minute et demie ou deux minutes...

Mme Nicole Catala. C'est très important !

M. Jean-Pierre Chevènement. Et j'ai fini, monsieur le président !

Au-delà des interrogations de M. Josselin, je demande au Gouvernement s'il est conscient des avantages qu'aurait une telle réforme, en instillant un peu de démocratie dans la construction européenne. Aurait-il, le cas échéant, d'autres propositions à formuler afin de permettre à la représentation nationale d'exercer son rôle. Ou considère-t-il qu'il appartient d'abord à celle-ci d'en prendre les moyens ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, le principe de subsidiarité sera inscrit en tant que tel dans le traité.

M. Jean Lacombe. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce principe consiste à reconnaître que l'Europe ne fera pas tout et qu'il restera par conséquent un large champ ouvert à la compétence des gouvernements et des parlements nationaux.

Par ailleurs, vous savez que nous nous efforçons de faire adopter l'idée de congrès, c'est-à-dire de réunions ou de conférences des parlements nationaux et du Parlement européen, afin que ces institutions s'habituent à travailler ensemble. Il est vrai que nous sommes encore assez peu soutenus par nos partenaires, mais cela ne nous empêche pas de continuer à défendre cette idée avec détermination.

En second lieu, vous vous êtes demandé s'il ne fallait pas créer une autre commission permanente. Je tiens à rappeler que la délégation parlementaire effectuée un travail tout à fait remarquable. Il ne m'appartient pas de dire - cela dépasse mes compétences - si cette délégation doit être remplacée par une commission. Je suis très souvent auditionnée par la délégation et par la commission des affaires étrangères. Le travail en commun de ces deux instances s'amplifie, sous l'impulsion de Charles Josselin et de Michel Vauzelle. Nous avons multiplié les auditions communes et j'ai le sentiment - je ne sais si c'est celui des parlementaires - que la circulation de l'information est désormais bonne.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ce n'est pas le sentiment de M. Josselin !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Alors, c'est à lui qu'il faut poser la question. Au Parlement de savoir s'il souhaite créer une telle commission.

En tout cas, sachez que le Gouvernement est disponible pour tout travail avec le Parlement sur les questions européennes. Je considère que c'est une des choses les plus importantes, à laquelle j'accorde une priorité. Il n'y a pas, chez nous, de mandat impératif - dans aucune négociation - donné par le Parlement au Gouvernement, mais je n'ai jamais refusé - et le ministre d'Etat est lui-même constamment disponible - de venir expliquer notre politique au Parlement dès lors qu'il lui paraîtrait nécessaire de nous demander où nous en sommes, avant même qu'une négociation ne soit terminée à Bruxelles.

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour poser la dernière question.

M. François Loncle. Je suis le dernier, mais mes convictions sont intactes, malgré l'heure. (*Sourires.*)

M. le président. Suyez bref !

M. François Loncle. On vient de parler de « déficit démocratique » mais, si on écoute les citoyens, on peut davantage parler de déficit d'explication, d'information, de formation et de pédagogie.

Vous avez annoncé des initiatives fort intéressantes : un centre d'information, la poursuite des groupes d'études et de mobilisation sur les problèmes européens, des rencontres d'information en janvier, et, surtout, la « Journée de l'Europe », qui aura lieu au printemps prochain et qui concerne les écoles de France. Il s'agit d'une initiative très intéressante et ma question porte précisément sur le rôle que devrait jouer l'école dans ce que j'appellerai la pédagogie de l'Europe.

Il est vrai que tout se joue à l'école, et ce n'est pas mon collègue Jean-Pierre Chevènement qui me démentira. (*Sourires.*) Mais une journée par an ne suffira pas. Que serait, par exemple, la musique dans notre pays s'il n'y avait que l'excellente fête de la musique, le 21 juin ? Il faut dispenser en permanence une éducation européenne, une véritable instruction civique européenne, et je souhaite, madame le ministre délégué, que vous preniez, en concertation avec votre collègue M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, des initiatives nouvelles pour faire de l'école le lieu privilégié de l'idéal européen, au-delà même de cette journée annuelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne vais pas vous dire non, car je trouve que c'est une excellente proposition. J'ai regardé les programmes d'instruction civique des enfants, notamment de l'école primaire. J'ai été heureuse de constater qu'on enseigne en C.M. 1, c'est-à-dire à des enfants de neuf ans, ce qu'est la Communauté européenne, le Parlement de Strasbourg, combien il y a de membres dans la Communauté ou dans les pays de l'A.E.L.E., en quoi consiste la différence entre le Conseil européen et le Conseil de l'Europe, toutes choses qui ne sont pas encore sues par beaucoup de nos hauts fonctionnaires. (*Sourires.*)

En regardant les livres scolaires de mon petit garçon, j'ai été assez rassurée de voir que ces notions étaient enseignées. Je n'ai pas la prétention de croire que la Journée de l'Europe pourrait épuiser le sujet. J'espère que cette initiative pourra se renouveler régulièrement. Cette journée sera précédée de tout un travail avec les instituteurs et les fonctionnaires concernés afin de bien préciser comment nous parlerons de l'Europe à l'école. Elle sera appuyée par une série d'autres initiatives afin que les enfants et leurs maîtres soient incités à la préparer. Il ne s'agira pas d'une séance de catéchisme dispensée pour une occasion particulière !

J'espère que nous allons lancer ainsi un mouvement et rendre les enfants et leurs maîtres plus curieux à l'égard de la construction européenne. Faudra-t-il approfondir le programme scolaire en ce domaine ? Sans doute, mais les instituteurs nous reprochent souvent d'ajouter sans cesse et de ne jamais rien retrancher - je reconnais cependant que c'est là un autre problème... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. Gilbert Millet. Quelques mots, monsieur le président,...

M. le président. Monsieur Millet, il n'y a pas d'explications de vote sur les crédits.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 216 230 881 francs ;

« Titre IV : 331 192 344 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 375 053 000 francs ;

« Crédits de paiement : 176 028 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 42 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 42 000 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par les groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, communiste et socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue	267
Pour	278
Contre	254

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, j'ai également été saisi de demandes de scrutin public sur les titres suivants. Peut-être pourrions-nous considérer que le scrutin public qui vient d'avoir lieu sur le titre III de l'état B vaut également pour les autres titres ? (*Assentiment.*)

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères et du ministère délégué aux affaires européennes.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 5 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant le code forestier.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2313 et distribué.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1991, de M. Charles Miossec et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur le marché laitier.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Elle sera imprimée sous le numéro 2314 et distribuée.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement, transports et espace : Tourisme.

Annexe n° 25. - Mme Dominique Robert, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome XI, de M. Francis Geng, au nom de la commission de la production et des échanges.

Recherche et technologie.

Annexe n° 35. - M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XIV, de M. Bernard Bioulac, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2260, tome XIV, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

Travail, emploi et formation professionnelle et article 89 (suite) :

Annexe n° 36 (Travail et emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XV, de M. Thierry Mandon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XVII (Droits des femmes), de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Annexe n° 37 (Formation professionnelle). - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVI, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 6 novembre 1991, à une heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

**ORDRE DU JOUR
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

Réunion du mardi 5 novembre 1991

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **vendredi 22 novembre 1991** inclus a été ainsi fixé :

Mardi 5 novembre 1991, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255 à 2260).

Affaires européennes.

Mercredi 6 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, transports et espace :

Tourisme.

Recherche et technologie.

Travail, emploi et formation professionnelle (*suite*).

Jeudi 7 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Éducation nationale :

Enseignement scolaire ;

Enseignement supérieur.

Vendredi 8 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Économie, finances et budget :

Postes et télécommunications ;

Industrie et commerce extérieur.

Mardi 12 novembre 1991, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Jeunesse et sports.

Départements et territoires d'outre-mer.

Mercredi 13 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, transports et espace :

Mer.

Défense.

Jeudi 14 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Défense (*suite*) ;

Économie, finances et budget :

Commerce et artisanat.

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Vendredi 15 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Économie, finances et budget :

Charges communes ;

Services financiers ;

Comptes spéciaux du Trésor ;

Taxes parafiscales ;

Imprimerie nationale ;

Monnaies et médailles.

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

Mardi 19 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Discussion du projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Mercredi 20 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Jeudi 21 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'État à la mer, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **vendredi 22 novembre 1991**, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

- du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007) ;

- du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature (n° 2008),

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Lura Tech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 5 novembre 1991

SCRUTIN (N° 556)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1992
(budget des affaires étrangères : moyens des services).

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue	267

Pour l'adoption	278
Contre	254

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Pour : 269.

Contre : 4. - MM. Claude Germon, Claude Laréal, Daniel Vaillant et Michel Vauzelle.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Pierre Defontaine.

Groupe R.P.R. (127) :

Contre : 126.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean de Lipkowski.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 87.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Jean-Marie Caro et Alain Madelin.

Non-votant : 1. - M. Jacques Blanc.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 1. - M. Loïc Bouvard.

Contre : 1. - M. Michel Voisin.

Abstentions volontaires : 36.

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (22) :

Pour : 8. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 10. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Jacques Houssin, Jean-Jacques Jegou et Emile Vernaudon.

Non-votant : 1. - M. Elie Hourau.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alaïze

Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier

Jean Ancian
Bernard Angels
Robert Ansell

Henri d'Attillo
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier -
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baenmler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Baraude
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Basslaet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battisti
Jean Beaufils
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouac
Jean-Claude Bliu
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaïson
Alain Bounet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Braine
Pierre Bruna
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambollive
André Capet

Roland Carraz
Michel Carletet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Marcel Deboux
Jean-François
Delahaïs
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosler
Freddy
Deschaux-Benume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Doslière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fablus
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornl
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis

Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Guuze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Galgné
Edmond Hervé
Jacques Heuclic
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghe
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jilton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Jossella
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Laharrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolne
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidl
François Lomct
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux

Maurice
Louis-Joseph Dogné
Jean-Pierre Lappi
Bernard Madrelle
Jacques Mathias
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Masot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métais
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migon
Mme Hélène Migon
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Moosur
Guy Monjaux
Gabriel Moutchamont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Neuzi
Jean Oehler

Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proxus
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiser
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie

Philippe Sannarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Sève
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine Sablet
Michel Sachet
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Tharvia
Pierre-Yvon Trézel
Edmond Vacant
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warbouxer
Jean-Pierre Worms
E. de Zaccarelli.

Gérard Louquet
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Georges Marchais
Claude-Gérard Marcos
Jacques Mandes-Arus
Jean-Louis Massou
Gilbert Mathien
Jean-François Mattei
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maÿhoan du Gazet
Alain Mayaud
Pierre Mazaud
Pierre Merli
Georges Messia
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignon
Gilbert Millet
Charles Millon
Charles Misonac
Robert Montdargent
Mme Louise Moreau
Ernest Montoussany
Alain Moyne-Brenaud
Maurice Néson-Prwato
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht

Mme Françoise de Passafia
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrat
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Louis Pierna
Etienne Pinte
Ladislas Poniatsowski
Bernard Pons
Robert Ponsade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Ravalet
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigand
Jacques Rimbaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi
André Roussiot
Jean Royer
Antoine Rafenacht

Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sarvaigo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Settlinger
Maurice Sergheraud
Christian Spiller
Mme Marie-France Stirbois
Jean Tardito
Paul-Louis Tesallien
Michel Terrot
Fabien Thiébaud
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Teubon
Georges Tranchant
Jean Ueberchling
Léon Vachet
Daniel Vaillant
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Michel Vauzelle
Théo Viel-Massat
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltner
Claude Wolff.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
François Auzani
Philippe Anberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinet
Pierre Baehet
Mme Roselyne Baehet
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Jacques Baudouin
Henri Bayard
René Besançon
Jean Béguin
Pierre de Besenvalle
Christian Bergelin
Marcelin Berthelot
André Bérthelot
Léon Bertrand
Jean Besson
Roland Blum
Alain Bockart
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bouquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Brecard
Albert Brocard
Louis de Broglie
Jacques Brunhes
Christian Cabal
René Carpentier
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chammaud
Hervé de Charette
Jean-Paul Charité
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac

Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Coizat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Comin
Yves Comsan
Jean-Michel Couve
René Courvinhan
Henri Cuy
Olivier Damant
Mme Martine Danneberg
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Delaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Denis
Léonce Deprez
Jean Desnais
Alain Desvignes
Patrick Devoldre
Claude Dhinnin
Willy Dimaggio
Eric Dolige
Jacques Dominati
Maurice Donnert
Guy Druot
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dupou
Georges Durand
André Duron
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farras
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Filhol
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dujean
Gilbert Gautier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol

Jean de Gaulle
Jean-Claude Gaynot
Claude Germon
Pierre Girard
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Roger Goubier
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François Gruneweyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermer
Pierre-Rémy Housain
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Husant
Michel Inchausti
Mme Muguette Jacquinet
Denis Jacquet
Alain Jousset
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperet
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
André Lajoie
Alain Lamoureux
Claude Laréal
Jean-Claude Lefort
Philippe Legras
Auguste Legros
Daniel Le Meur
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequillier
Roger Lezans
Maurice Ligot
Jacques Limoux
Paul Lombard

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphandéry
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
François Bayrou
Claude Birraux
Bernard Bonzon
Mme Christine Boutin
Jean Briane
Jean-Marie Caro
Georges Chavaux
René Cozartan
Jean-Yves Cozan
Jean-Vierre Decontaine

Adrien Durand
Jean-Pierre Focher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Francis Geng
Germain Gengenwein
Edmond Gerrer
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Ambroise Guélic
Jacques Housain
Jean-Jacques Huzat
Mme Bernadette Isaac-Sibill
Michel Jaczemis

Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jégon
Christian Kert
Edouard Landrain
Jean de Lipkowski
Alain Madelin
Pierre Méhaignerie
Mme Monique Papon
François Rochebloine
Bernard Stani
Emile Vandenberg
Gérard Vigobbe
Jean-Paul Virapoulle
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

MM. Jacques Blanc et Elie Hoaras.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Claude Germon, Claude Laréal, Jean-Pierre Defontaine, Daniel Vaillant et Michel Vauzelle ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Jacques Blanc, René Comsan, Jacques Housain et Alain Madelin ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Loïc Bouvard et André Thien Ah Koon ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

Mise au point au sujet d'un précédent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 555) sur l'amendement II-70, 2^e rectification du Gouvernement après l'article 89 du projet de loi de finances pour 1992 (création d'un fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord, c. s. meurs de longue durée) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 26 octobre 1991, page 5129), M. Jean Royer, a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	062	
33	Questions 1 an	108	564	
03	Table compte rendu	52	04	
03	Table questions	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	536	
35	Questions 1 an	99	348	
05	Table compte rendu	52	01	
05	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 43-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 281178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com